L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.

PAR BULLITT, MAGNE & Cie.

No. 91, rue Chartres.

Journal quotidien.............$12 } payable d'avance
Do. trois fois par semaine $10 }

CANDIDATS WHIGS

CHOISIS PAR LA CONVENTION NATIONALE,

POUR PRESIDENT DES ETATS UNIS

WILLIAM H. HARRISON

DE L'OHIO.

POUR VICE-PRESIDENT DES ETATS UNIS

JOHN TYLER,

DE LA VIRGINIE.

NOUVELLE-ORLEANS:

MARDI MATIN, 18 FEVRIER 1840.

NOTICES SUR W. H. HARRISON.

Nous avons sous les yeux un pamphlet publié par un de nos confrères sous le titre de *Notices sur le caractère et les opinions du Général* W. H. Harrison, &c. Ce pamphlet n'est que le premier no. d'une série de publications du même genre; il renferme une esquisse de la vie de notre candidat à la présidence, des discours et des fragmens de correspondance qui mettent en lumière ses opinions sur certains points importans, relatifs à la constitution et au gouvernement de notre pays. C'est une excellente idée qu'a eu l'Editeur du *True American*, et nous ne saurions donner trop d'éloges à cette publication qui est faite tout-à-fait dans l'intérêt du parti whig, c'est-à-dire dans les véritables intérêts du pays. Elle est destinée à éclaircir l'opinion publique; et nous la recommandons chaudement à nos amis. Elle sera en quelque sorte le recueil des titres du général Harrison aux yeux de ses concitoyens; elle servira puissamment à mettre au néant les accusations calomnieuses dirigées contre notre candidat, en présentant à tous les regards les preuves irréfragables de sa loyauté et de sa bonne foi en toute occasion, de la pureté et de l'orthodoxie des principes qui ont toujours dirigé sa conduite. Elle contribuera, nous l'espérons, à ramener dans la bonne route les hommes de bonne foi qui ont pu se laisser séduire un moment par les paradoxes et les déclamations de nos adversaires. Rien ne parle plus haut et d'une manière plus convaincante que les faits; et elle enregistre simplement des faits incontestables et des documens authentiques. Elle sera donc bonne à consulter en toute circonstance. Puisse-t-elle avoir toute l'influence que nous lui souhaitons et contribuer à la réalisation du vœu que forment tous les véritables amis de la prospérité et du bonheur de notre pays: l'éjection de W. H. Harrison.

BOURSE ST. LOUIS.

La Banque des Améliorations ne perd pas de temps: les déblaiemens ont commencé et se continuent avec activité sur l'emplacement de la Bourse St. Louis. Bientôt sans doute on sera en mesure d'entreprendre la reconstruction du bel édifice dont on déplore chaque jour la perte. Comme on l'avait annoncé, la Salle de Bains, restée intacte, a été transformée en Salle de Ventes et se trouve parfaitement appropriée à cette destination.

THEATRE.

Nous n'avons pas besoin de rappeler que le bénéfice de M. Heyman a lieu ce soir. L'empressement du public répondra au mérite du bénéficiaire, et nous aurons certainement une représentation des plus brillantes. Bon nombre de loges sont déjà prises.

ANCIENNES PRISON.

Hier, en creusant pour les constructions qu'on élève sur l'emplacement de l'ancienne prison (*Calaboso*) rue St. Pierre, on a découvert un petit caveau vouté qui a déjà donné lieu à bien des conjectures. Quelques uns, grâce à une généreuse imagination, y ont vu l'un de ces cachots secrets dont on raconte tant de lugubres histoires! Quelques autres, un tombeau où aurait été enterré un prisonnier d'importance! Un antiquaire, dans lequel nous sommes tentés d'avoir grande confiance parce qu'il est légèrement sceptique, nous assure que c'était tout simplement un petit cellier ou quelque chose de plus vulgaire encore. C'est bien prosaïque, mais ne serait-ce pas le plus vrai?

Le brick O. C. Raymond, capitaine Parks, est arrivé hier de la Vera-Cruz avec $150,000 en espèces à H. Lavergne; $18,415 à Schmidt, Werner & Co.; $4,894 à Blanchard, Emer & Co; $2,142 à J. F. Vies, et $4,500 à des passagers à bord.

TROISIEME MUNICIPALITE.

Séance du 15 février 1840.

Le conseil n'a pu siéger n'étant pas en nombre. Les membres présents étaient MM. Wm. DeBuys Lewis, Reif et Vienant. Absens MM. le Recorde, Cuvelier, Blossman, Cucullo et Révoile.

PENSYLVANIE.—La Chambre des Représentants de cet Etat a passé tout récemment, à une majorité de 69 contre 24, un bill ordonnant aux Banques de reprendre à partir du 15 courant leurs paiements en espèces et déclarant forfaite la charte de celles qui n'obéiraient pas. " Cette étrange mesure a donné lieu à un message plein de sagesse et de fermeté de la part du gouverneur Porter, qui déclare nettement que dans son opinion comme gouverneur, cette rigueur inouie serait désastreuse pour le crédit de l'Etat. Les faits sont venus immédiatement confirmer les sages prévisions du gouverneur; le numéraire est devenu plus rare sur le marché, et l'Etat n'a pu contracter de nouvel emprunt, même pour subvenir au paiement des intérêts dûs en ce moment. La plupart des membres se sont effrayés alors d'avoir été si loin et se sont montrés disposés à revenir sur leurs pas. M. McElwee, le meneur du parti de l'administration, a dit qu'il fallait soutenir à tout risque le crédit de l'Etat, et il a proposé une résolution qui a pour but de garantir le paiement à venir des intérêts échus. La leçon, que vient de recevoir la Chambre des Représentans de la Pennsylvanie, est forte, et nous espérons qu'elle ne sera pas perdue!

NAUFRAGE.

Le brick *Edwin*, capitaine Fitz Gerald, allant de la Nouvelle-Orléans à Savannah, avec une cargaison de sucre et de mélasses, s'est perdu, le 5 du courant, près la côte de la Georgie. L'équipage est parvenu à atteindre la passe de Cumberland.

Extrait de notre Correspondance particulière.

WASHINGTON, 6 Février 1840.

SENAT.—M. Pierce du N. H. présente un mémoire du col. Massey et d'autres officiers du 3e régiment d'infanterie qui demande que les officiers de ligne soient, pour la paie, sur le même pied que ceux des différens Etats-Majors. Le comité des affaires militaires, dit M. Pierce, présentera sous peu un bill pour faire droit à cette réclamation.

M. Benton dépose sur le bureau un tableau du produit des douanes et des terres publiques depuis 89 jusqu'à ce jour.

M. Clay de l'Alabama fait prendre en considération la résolution suivante: " Résolu que le comité des terres publiques sera chargé de s'enquérir de la convenance qu'il y aurait à établir un minimum plus élevé pour les terres contenues dans la réserve de Miami, située dans l'Etat d'Indiana. "

Le bill pour amender l'acte relatif au sixième cens est mis à l'ordre du jour et enregistré pour une troisième lecture.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.

Après la lecture du journal, l'orateur soumet à la chambre la correspondance qui a eu lieu entre lui et le gouverneur de New Jersey, à l'occasion des résolutions prises, conformément par le conseil et l'assemblée générale de cet Etat au sujet de la décision prise par la chambre contre les membres commissionnés de dit Etat.

Le gouverneur lui écrit que, conformément aux instructions de la législature, il lui transmet les résolutions en le priant de les soumettre "aux autres représentans des divers Etats réunis en ce moment à Washington;" et cette lettre est adressée à l'hon. R. T. M. Hunter, représentant de la Virginie.

L'orateur répond au gouverneur "Que ce serait un honneur pour lui, comme homme ou représentant de la Virginie, d'être auprès de la chambre l'organe du New Jersey, mais que cette distinction particulière aurait l'air d'être une exclusion pour le membre de cet Etat qui siège à la chambre. Obligé de penser qu'il la doit surtout à sa position, il est de son devoir de la décliner parce qu'on est virtuellement son titre d'orateur et le droit de ceux qu'il est élu. Il ne peut s'adresser à la chambre qu'avec la capacité officielle dont elle l'a investi. Il ne met aucunement en question la convenance des résolutions et le droit de la législature du New Jersey à les adopter, il exprime simplement l'opinion de ce qu'il doit à la chambre et à sa propre position. Il est loin de regarder l'omission de son titre comme une offense pour lui-même, mais cette omission étant en quelque sorte un déni des droits de la chambre, il est de son devoir de ne point la passer sous silence. Il regrette donc de ne pouvoir se rendre à la requête des Etats du New Jersey."

Les résolutions dont il est question avaient été transcrites hier sur le journal de la chambre. M. Leadbetter de l'Ohio demande qu'elles en soient enlevées. M. Reed demande que cette motion soit déposée sur le bureau.—87 oui, 87 non.

M. Randolph de New Jersey demande l'impression des résolutions; et cette motion est adoptée par 94 contre 82.

L'orateur présente alors à la chambre les mesures prises par la minorité de la législature du New Jersey, à propos de la question ci-dessus. M. Randolph propose et obtient le dépôt sur le bureau et l'impression.

Il est à remarquer que les locofocos ont voté contre l'impression des résolutions de la majorité de la législature, et que pas un seul whig n'a voté contre celle des mesures de la minorité.

THEATRE D'ORLEANS.

LE BRASSEUR DE PRESTON.

Opéra comique en 3 actes, paroles de MM. Brunswick et Leuven, musique de Adolphe Adam.

Nous venons bien tard pour parler avec quelque détail du *Brasseur de Preston*: tous nos confrères nous ont devancés et nous ont mis de cette façon dans une assez embarrassante position. Si nous avons le malheur de nous rencontrer avec eux dans notre analyse, ils nous diront fort agréablement que nous les copions—cela ne serait pas la première fois—et pourtant cette accusation nous atteindra bien injustement; car nous avons l'habitude bonne ou mauvaise de les lire fort peu, et pour cause. Nous faisons pour leurs articles ce que la Législature fait pour certains bills, nous les lisons par le titre. Il est rare que nous allions plus loin, surtout quand nous avons à parler des mêmes choses. A quoi bon du reste ce préambule? Qui s'inquiète des querelles ou des misères parmi ceux qui nous lisent, s'ils en existe? Qui s'en inquiète parmi l'infiniment plus grand nombre de ceux qui en agissent, avec nous comme nous avec nos confrères ou qui font mieux encore et ne nous lisent pas du tout? Trève donc de réflexions et commençons:

Mes amis, écoutez l'histoire
Du galant brasseur Robinson;
C'est véridique, on peut m'en croire,
Et comme dans tout le canton.

A Preston, en Angleterre,
Se [illegible]
[illegible]
[illegible]
Et [illegible]
Et de bonne bière,
Et de bonne humeur!

Ces vers, si vous le voulez, il y a, ce n'est pas [illegible] dans le livret [illegible] dans tous les cas ils sont dignes d'y figurer. Or, ce brasseur, Daniel Robinson, a un frère jumeau, lieutenant dans les armées de sa Majesté Britannique. Par une de ces fatalités qui sont faites pour le théâtre et qui [illegible] l'opéra comique, George, le lieutenant, ressemble à Daniel, le

brasseur, d'une manière effrayante, au point que la mère elle même de ces deux Robinson s'y trompait par fois. La ressemblance du reste ne va pas plus loin que le physique: tous deux ont un caractère aussi différent que leur métier; Daniel est bon garçon, la pièce le dit, mais timide, mais poltron, mais ....j'allais dire niais comme un brasseur; George au contraire est un franc luron, sabreur, jureur, fumeur, amoureux et fanfaron comme un vrai dragon.—Pourquoi ne me suis-je pas arrangé pour aligner les rimes qui précèdent? elles auraient pu servir à quelque faiseur d'opéra comique. Les bonnes idées viennent toujours trop tard!

Cette extrême ressemblance physique, cette extrême dissemblance morale ont déjà joué plus d'un mauvais tour à Daniel: enfant, sa mère le battait pour les espiègleries de son coquin de frère; jeune homme, ce scélérat de George lui a bien souvent volé ses rendez-vous! Malgré tout, Daniel aime George de tout son cœur; il l'aime plus que sa vie; il l'aime à ce point qu'il voudrait le voir à son mariage qui va se célébrer au moment où nous faisons connaissance avec lui. Le voir à ton mariage! Quelle idée, malheureux! Et si sa femme allait se tromper! Mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit, et l'on peut être tranquille; car George se gardera bien de paraître; c'est à peine si on l'apercevra au moment où tombera le rideau. Mais quoi qu'on ne le voie pas, il va causer bien des misères à ce pauvre Daniel.

Le dîner de fiançailles est à peine terminé, la chanson du *joli brasseur* est à peine finie, que voilà les tribulations qui commencent. Le sergent Toby, l'inséparable compagnon du lieutenant Robinson, arrive; il est à la recherche de George, qui a quitté le régiment depuis plusieurs jours et qui, s'il ne reparait pas sur-le-champ, sera condamné comme déserteur. Cette affreuse nouvelle arrête le mariage de Daniel. Il n'a plus le cœur à la joie; il ne songe plus à lui-même; il ne songe qu'à sauver son frère. Mais où le trouver? A tout hasard, Daniel va courir après lui chez une certaine Anna Jenkins, qui avait su captiver George l'année précédente. Daniel est aussi innocent pour croire qu'un militaire, et quel militaire! un dragon! peut passer deux hyvers dans les mêmes quartiers! Aussi ne le trouve-t-il pas. Quel contretemps! Alors en desespoir de cause, il va au camp pour réclamer l'indulgence du *général*, et c'est là que la ressemblance fait des siennes. On prend Daniel pour George et cette erreur inspire au sergent Toby une ruse qui sauvera la vie, qui sauvera l'honneur de son lieutenant:

Pour un militaire
Le premier bien, c'est l'honneur.

Bon gré, malgré, il faut que Daniel prenne l'uniforme de son frère; et je vous demande un peu quelle tournure doit avoir le gros, gras et pacifique brasseur sous un harnachement de dragon! Toby tâche de le former, de lui donner des allures militaires: la chose est difficile en vérité, bien difficile pour Daniel, mais non pas pour une autre personne qui a accompagné le pauvre brasseur et qui cherche à soutenir son courage. Cette personne, c'est Effie, la fiancée de Daniel, qui n'aurait pas voulu le quitter pour un empire. Or, Effie répète à Daniel les leçons du sergent; et il faut voir comme s'y prend cette petite femme, si coquettement atournée, qui a la voix fraîche et pure, le sourire fin, le regard plus fin et plus spirituel encore, et qui s'appelle Mlle. Calvé, c'est tout dire. *Ran plan plan*, elle marche au pas, la tête droite, le corps en avant, la main sur la couture de la ... robe, vraie tenue de troupier! puis par un demi tour exécuté avec une prestesse remarquable, elle fait face au parterre: voilà et le parterre d'entrer en joie. *Morbleu! Corbleu! Sacrebleu!* elle jure, elle jure, et de vrais jurons; avez-vous bien entendu? Elle jure; c'est du métier et surtout au bivouac les plus gros mots sont les meilleurs. Elle jure! et nous autres de nous pâmer d'aise. Mais ce n'est pas tout: non, ce n'est pas tout encore: elle fume!!! elle fume du vrai tabac. Si c'était en France, elle fumerait du caporal; par bonheur nous sommes ici, et c'est du bon tabac, du vrai, du pur tabac! A cette fumée qu'elle lance avec la petite moue dédaigneuse que prend volontiers la lèvre d'un vieux fumeur, à cette mine si friponne et si railleuse qu'on croit entendre chanter à son oreille, "*j'ai du bon tabac*" et le reste, on se sent saisi d'un incroyable transport; et pour que le transport aille jusqu'au délire, ce joli troupier, ce charmant vainqueur avance avec audace, au pas de charge et la bayonnette croisée, sur le parterre qui répond à cette attaque par des salves redoublées....d'applaudissemens. Si la salle n'était pas à l'épreuve, la salle crouleraít. C'est qu'en vérité un petit dragon de cette espèce, avec cet air vaurien, cet agaçant sourire, ce regard mutin, cette marche décidée, cela vous mène tambour battant, cela vous ferait perdre la tête et autre chose encore! on peut bien oublier un instant pour lui les infortunes de celui qui va devenir son camarade de lit!

Le pauvre Daniel cependant n'est pas au bout de ses peines: il faut qu'il subisse les conséquences de toutes les folies de son cher frère. Le voilà habillé et à peu près dressé, c'est fort bien. Tout à l'heure, il lui va falloir marcher au combat à la tête de la compagnie de George, et pour passer le tems, le frère de cette Anna Jenkins que George a séduite, veut se couper la gorge avec lui. Comment sortir de là? Le duel est remis heureusement; mais le combat ne l'est pas. Le pauvre Daniel tremble de tous ses membres; Effie, tout à l'heure si brave, si valeureuse, lui ordonne de ne pas avoir de courage. Il faut marcher cependant: par un miraculeux hazard le cheval de George, en emportant Daniel au milieu des ennemis, lui fait faire des prouesses; Daniel est nommé capitaine sur le champ de bataille et chargé de porter au roi les drapeaux qu'il a pris.

Quelle tribulation nouvelle! quitter le camp pour la Cour! tomber de Charibde en Scylla! Daniel tremble encore plus devant le roi que devant l'ennemi. Il y a de quoi: l'Irlande vient de se soulever, et pour la soumettre, il faut un homme inflexible, un sabreur et c'est le capitaine Robinson qu'on a choisi! Beau choix, sur ma foi! Pour surcroît de malheur, cet enragé Jenkins, qui a suivi Daniel, se présente à lui de nouveau, et lui pose un dilemme assez serré: "Epouser ma sœur ou se battre." Daniel promet le mariage. Mais Effie, que deviendra-t-elle? Et l'Irlande, qu'est-ce qui ira donc la pacifier? Voilà bien des embarras. Par bonheur, ce scélérat de George arrive au beau milieu de tout ce grabuge, et sa présence simplifie tout. Sans qu'on se doute de la substitution, il reprend sa place, épouse Miss Anna Jenkins et va pacifier l'Irlande, tandis que le bon Daniel retourne à Preston et jure bien

De passer sa vie
Dans sa brasserie
Avec son Effie,

Et préférant toujours le houblon au laurier.

Et voilà l'histoire du brasseur de Preston, autant qu'il m'en souvient. Je ne regrette qu'une chose, c'est de ne pas avoir eu le tems de la mettre tout au long en complainte.

Cette histoire est assez gaie, comme on le voit, et surtout elle est gaiment jouée. Heyman remplit le rôle de Daniel avec un comique franc et de bon aloi qui ne tombe jamais dans la charge; d'un bout à l'autre de la pièce, il y a fait un plaisir très vif, et bien des gens ont été surpris du talent qu'il a déployé en cette circonstance. Mlle. Calvé, vous savez déjà ce qu'elle vaut dans une scène, eh bien! elle est encore amusante, fine, drôle et spirituelle au possible, dans tout le cours de son rôle. Elle a du reste un costume qui lui convient à ravir: cette jupe de velours galamment retroussée sur le côté et laissant voir un dessous de satin, ce petit chapeau perché sur le haut de la tête et coquettement penché sur l'oreille, sont en harmonie parfaite avec le caractère d'Effie. Welsh est un excellent sergent instructeur, et il a eu l'air, comme tout le monde, enchanté de son élève.

Heyman, Welsh, Mlle. Calvé ont été bien secondés: il y a eu de l'ensemble, et puis je ne sais quel air de gaité qui fait toujours plaisir. Cela tenait-il à ce que la plupart de ces dames savaient que leur costume si simple et si coquet faisait valoir leur beauté? En vérité je jurerais que presque toutes étaient jolies. On s'est donc véritablement amusé au *Brasseur de Preston*. Pour notre part, nous avons ri à cœur joie.

Ah! mon Dieu, mon Dieu! mais *le Brasseur de Preston* est un opéra et nous n'avons pas dit un mot de musique; pas un! c'est qu'il nous est arrivé d'entendre quelquefois des vaudevilles où il y en avait presque autant, et nous nous sommes imaginé être en plein vaudeville. Nous dirons cependant demain quelques mots de la partition d'Adolphe Adam.

P. A.

Aux Editeurs,

Messieurs,

En réponse à l'article signé L. CHABERT, dans votre feuille du 17 courant, je crois devoir statuer et en même tems rectifier quelques faits.

M. Chabert loua en mars 1838, un certain nombre de negres appartenant à mon frère. Ce monsieur avait depuis le mois de mars dernier, que ces nègres lui seraient retirés le 15 du présent mois. M. C. parait s'être adressé aux autorités de la ville, le 13, pour avoir un renvoi pour garder une propriété qu'il savait ne pas lui appartenir, et qu'il n'ignorait pas lui serait demandée le 15.

La question se résout purement et simplement à savoir si M. C. avait l'intention de rendre les nègres qu'il avait loué—Dans ce cas il n'avait pas besoin de gardiens dans la nuit du 13 au 14.

Ces faits parlent d'eux-mêmes, et l'affaire étant maintenant devant les tribunaux compétents, je m'abstiens de faire d'autres observations; seulement je me de la manière la plus formelle d'avoir dit un mot qui ressemblât à ce que M. C., veut bénévolement me faire dire, que j'avais excité les personnes présentes à le tuer.

18 fév E. B. HARRIS.

AUJOURD'HUI,

A six heures de l'après-midi, à la Bourse St. Charles, AURA LIEU

LE PREMIER TIRAGE DE LA LOTERIE DE

DEUX MILLIONS,

DE

CALDWELL, OAKEY & PRITCHARD.

18 fév—1

Le steamer MONARCH, partira positivement aujourd'hui à trois heures P. M. pour Cincinnati. Les passagers sont priés d'être ponctuels. Le steamer est en face de la rue Poydras. Pour passage s'adresser à bord ou à

LAYET & AMELUNG, agents. 80, rue Tchoupitoulas.

Le brick R. GRONING, de la Havane, commencera à décharger aujourd'hui. Les consignataires sont priés de prendre leurs permis et de recevoir leurs marchandises sur la Levée. 18 fév.

Les personnes qui auraient en leur possession des effets sauvés de l'incendie de l'Hôtel St. Louis, sont instamment priées de les envoyer à l'Hôtel d'Orléans, où les frais seront payés.

17 fev—2 R. MARTY.

CANDIDE AVINENS, orfèvre bijoutier, ayant perdu son établissement dans l'incendie de la Bourse, prévient ses amis et les personnes qui jusqu'à ce jour l'ont honoré de leur confiance, qu'il a transporté son magasin rue de Chartres No 8, entre Conti et Bienville.

D'après ce malheur il ose espérer que les personnes qui lui sont redevables voudront bien venir lui solder leurs comptes.

Par la même occasion il prévient le public qu'il a reçu par les derniers arrivages un joli assortiment de bijouterie à la dernière mode de Paris, dont les prix sont des [illegible] [illegible]

18 fev—6

OFFICIEL.

LEGISLATURE DE LA LOUISIANE.

Première Session—Quatorzième Législature.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.

Jeudi, 13 Février 1840.

La Chambre s'est réunie conformément à l'ajournement.

M. Farmer a soumis à la Chambre la pétition d'une partie des habitans de la paroisse de l'Union, demandant à être retranchés de cette paroisse et annexés à la paroisse de Ouachita; ce qui, sur motion, a été référé au comité des propositions et griefs.

La même motion a également soumis à la Chambre une pétition d'autres habitans de la paroisse de l'Union s'opposant à ce qu'aucune partie de leur territoire ne soit retranchée comme il est demandé par certains pétitionnaires, ce qui sur motion a été référé au comité des propositions et griefs.

M. King a soumis à la Chambre la pétition de plusieurs habitans de la paroisse de St. Landry, demandant le privilège d'établir un ferry sur la rivière Sabine.

Sur motion, ordonné que ladite pétition soit référée au comité de la délégation de la paroisse St. Landry.

M. Wadsworth, au nom du comité des propositions et griefs auquel avait été référée la pétition de J. D. Comstock, a rapporté un bill intitulé "Acte pour venir au secours de J. L. Comstock," lequel bill a subi sa première lecture et a été renvoyé à demain pour être lu une seconde fois.

Sur motion, et après disposition des règles, la Chambre s'est occupée, à sa seconde lecture, du bill intitulé "Acte pour abolir l'emprisonnement pour dettes."

Les trois premières sections dudit bill ayant été adoptées avec amendemens, M. Muse a présenté l'amendement suivant comme substitut à la 4e section:

Sect. 4me. Il est de plus décrété, &c, que l'arrestation d'un débiteur est et demeure pour toujours abolie.

Sur la question d'adoption dudit substitut, M. Morse a demandé l'appel nominal et il a paru que MM. Barrow, Bergeron, Brashear, Byrne, Davidson, Debellevue, Dupuy, Farmer, Gaiennié, Guion, Kenner, Killian, Morse, Muse, Phelps, Patten, Thibodeaux, Thomas et Wadsworth avaient voté dans l'affirmative—19 oui.

Et que MM. Boudousquié, Carr, Claiborne, C. M. Conrad, Declouet, King, Lockett, Moliere, Pichot, Poydras, Pugh, Rattliff, Rogers, Thibodeaux, Thomas, Trépagnier, Wilson et Winchester avaient voté dans la négative—16 non.

Le dit substitut a été en conséquence adopté.

Sur motion, la Chambre a reconsidéré le vote donné sur l'adoption dudit substitut, lequel ayant été retiré par M. Muse, la Chambre s'est occupée de la section originale dudit bill et l'a adoptée avec un amendement.

Les diverses sections dudit bill ayant été adoptées avec amendemens, sur motion, ordonné qu'il soit enrôlé pour subir sa troisième lecture.

ORDRE DU JOUR.

3ème Lecture.

La Chambre s'est occupée du bill intitulé "Acte pour augmenter la compensation des assesseurs de la paroisse des Rapides," lequel a été enrôlé pour subir sa 3ème lecture.

Les diverses sections dudit bill ayant été adoptées.

Sur motion ordonné que ledit bill passe et conserve son titre.

Le greffier a été chargé d'y demander le concours du Sénat.

La Chambre s'est occupée du bill intitulé: "Acte pour émanciper Elizabeth Ann Brooks, épouse de J. U. Bowmar," lequel bill a été enrôlé pour subir sa 3ème lecture.

Le dit bill ayant été adopté, sur motion ordonné qu'il passe et conserve son titre.

Le greffier a été chargé d'y demander le concours du Sénat.

La Chambre s'est occupée du bill intitulé: "Acte pour venir au secours de Joseph E. Andrews, et des autres cautions de Lewis Andrews, décédé, ex-shérif de la paroisse de St. Landry."

Lequel a été enrôlé pour subir sa 3ème lecture.

Les diverses sections dudit bill ayant été adoptées.

Sur motion ordonné que ledit bill passe et conserve son titre.

Le greffier a été chargé d'y demander le concours du Sénat.

La Chambre s'est occupée du bill intitulé: "Acte pour venir au secours de Samuel Smith," lequel bill a été enrôlé pour subir sa 3ème lecture.

Le dit bill ayant été adopté, sur motion ordonné qu'il passe définitivement et conserve son titre.

Le greffier a été chargé d'y demander le concours du Sénat.

La Chambre s'est occupée du bill intitulé "acte pour allouer une compensation au juge du 2d district pour services extra" lequel bill a été enrôlé pour subir sa 3ème lecture.

Le dit bill ayant été adopté,

Sur motion ordonné qu'il passe définitivement et conserve son titre.

Le greffier a été chargé d'y demander le concours du Sénat.

La Chambre s'est occupée du bill intitulé "acte pour créer une nouvelle Paroisse dans le comté d'Orléans, sous le titre de Paroisse de Villeré" lequel bill a été enrôlé pour subir sa 3ème lecture.

Les diverses sections dudit bill ayant été adoptées.

Sur motion ordonné que le dit bill passe et conserve son titre.

Le greffier a été chargé d'y demander le concours du Sénat.

La Chambre s'est occupée du bill intitulé "acte pour venir au secours de l'académie des demoiselles de Greensburg," lequel a été enrôlé pour subir sa 3ème lecture.

Le dit bill ayant été adopté, sur motion ordonné qu'il passe et conserve son titre.

Le greffier a été chargé d'y demander le concours du Sénat.

Sur motion la Chambre s'est dispensée de ses règles et a procédé à la 2nde. lecture du bill intitulé "acte pour établir un dépôt d'esclaves marrons à St. Francisville, dans la Paroisse de Ouest Feliciana."

Le dit bill ayant été adopté avec amendement, M. Morse a fait la motion de reconsidérer la 2de section. Pendant la discussion, sur motion, ordonné que le dit bill soit déposé sur le bureau sujet à l'appel de la Chambre.

Sur motion la Chambre s'est dispensée de ses règles et a procédé à la seconde lecture du bill intitulé "acte pour changer l'époque des sessions de la Cour de District dans et pour la Paroisse de Catahoula."

Les diverses sections du dit bill ayant été adoptées avec quelques amendemens,

Sur motion ordonné que le dit bill soit enrôlé pour subir sa 3ème. lecture.

La Chambre a procédé à la 2de. lecture du bill intitulé "acte pour venir au secours de la compagnie du chemin à coulisses de Ouest Feliciana." Lequel bill avait été fixé à l'ordre spécial de ce jour.

Pendant la considération du dit bill,

Sur motion ordonné que la Chambre ajourne à demain 10 heures A. M.

Vente publique de maisons au cœur de la ville, et des stocks de la Banque de l'Union.

L'ATTENTION du public est demandée pour la vente de trois belles et bonnes maisons, à trois étages, presque neuves, au coin des rues de la Douane et Bourbon, faisant front sur la rue de la Douane; ces maisons sont maintenant louées pour $5,140 par an. On vendra en même tems 260 actions de la Banque de l'Union. Les termes qui seront aisés seront annoncés le jour de la vente, vendredi le 21 février courant, à la Bourse St. Louis, à midi.

Vente positive.

13 fev—8 A. L. FERNET.

SUCCESSION de feu Victoire Duclos Lange, femme A. Perrault f. c. l.—Vente par le Régistre des Testamens.—Lundi, deux mars 1840, à quatre heures de l'après-midi, en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 15 Février 1840, il sera vendu pour compte de la susdite succession, dans la rue des Ursulines, entre les rues Claiborne et Robertson, les meubles meublants, ustensile de cuisine, linge &c., dépendant de la dite succession.

Conditions—Comptant.

W. F. C. DUPLESSIS,

18 fev Régister des Testamens.

SUCCESSION de feu Ames Besson—Vente par le Régister des Testamens—Lundi, vingt-trois mars 1840, à une heure de l'après midi, en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 13 février 1840, il sera offert en vente publique à l'encan dans la Salle des Bains, qui se trouve dans la partie de la Bourse de la Cité, faisant face à la rue St. Louis, entre les rues des Chartres et Royale, pour compte de la susdite succession, la propriété foncière ci-après décrite, savoir:

Un Lot de Terre, et les améliorations qui s'y trouvent, situé sur la Batture, en face du faubourg Ste. Marie au-dessus de cette ville, désigné par le numéro cinquante-trois, et mesurant vingt-et-un pieds huit pouces de face à la rue Delord, sur cinquante-huit pieds un pouce de profondeur (mesure anglaise) conformément à un plan fait par le voyer de la ville du mois de mai 1836, et annexé à un acte en l'étude de Carlile Pollock, notaire public en cette ville, en date du 3 juin 1838.

Conditions—Un quart comptant et le reste à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothéqué par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS,

Régister des Testamens.

N. B. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant H. B. Cenas, not. pub. 18 fev

AVIS—COSTUMES DE BALS—Mr. BERNARD, régisseur du Théâtre d'Orléans, a l'honneur d'annoncer aux Messieurs qu'il a un assortiment de costumes nouveaux et qui n'ont jamais paru à la Nouvelle-Orléans, à louer pour bals de caractère, et s'adresser chez lui rue du Maine, encoignure Bourbon. 18 fev—3

AVIS AUX CULTIVATEURS DE SUCRE DE CANNES DANS CET ETAT.

LE soussigné ayant obtenu des lettres de patente pour monter les équipages de sucreries, offre maintenant à vendre son invention, avec l'assurance qu'elle constitue le meilleur mode qui ait été employé jusqu'à présent pour économiser le temps et les combustibles nécessaires au chauffage. Son intention n'est pas, dans un avis aussi court que celui-ci, d'entrer dans aucun détail; mais tous les plans et renseignemens y relatifs peuvent être obtenus au bureau de Mrs. Maunsel White & Co. rue Gravier, où toutes informations désirables seront fournies. Le soussigné se contente de dire, pour les personnes qui sont éloignées de cette ville, qu'avec un *seul feu* ses chaudières font journellement évaporer autant de jus que tout moulin à vapeur, existant dans cet Etat, peut en fournir; que son plan est applicable à une grande ou une petite force. L'économie de bois faite par le soussigné lui-même est de la moitié au tiers de ce qu'il consommait précédemment. Mr. Lapice, qui a suivi ce même système, a déclaré avoir fait, la saison dernière, 500,000 livres de sucre avec 940 cordes de bois. Mr. Charnine Garidel a fait le sucre du même [illegible] [illegible] et l'on peut se référer à lui pour le résultat. Toute sorte de combustibles peut être employée pour le chauffage, et de *Penny's Pan* ou le Harrison steam Granulator pourraient être employés sans aucun inconvénient et ces combinaisons étaient jugées avantageuses. MAUNSEL WHITE,

18 fev—1m 96, rue Gravier.

A VENDRE sur la Levée, en débarquement du navire L'Anne Louise:

1000 caisses Fruits à l'eau de vie;
70 do Prune sèche, 1er. choix;
50 do Absynthe Suisse;
75 do Liqueurs;
200 paniers Anisette fine.

MARCHANDISES d'été reçues par [illegible] Marengo, du Havre, et à vendre par le [illegible]

Coutils satin rayé, diagonales, lasti[ngs] [illegible], Orléanaises et imitations cotonades, [illegible], guinghams noirs, roses et bleus; batistes [illegible] en couleurs pour robe, ou pour tailleur; linons [illegible] brochés pour mouchoirs; toile grise; mouchoirs [illegible] [illegible]

[illegible]

PAR AUTORITÉ.

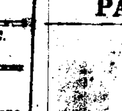

No. 7.

Acte pour venir au secours de John Sulser.

Attendu que John Sulser de la Paroisse de West Feliciana, a eu le malheur de perdre ses deux bras et un œil par l'explosion d'un canon à une revue de la milice de la dite Paroisse, qu'il a en outre reçu des contusions et meurtrissures par cette dite explosion; et attendu que cet accident le rend estropié pour la vie et incapable de se pourvoir à lui même, ne possédant pas autrement de moyens d'existence.

Il est en conséquence décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane réunis en assemblée générale; Qu'à dater de la passation de cet acte et pendant sa vie durante, le dit Sulser de West Feliciana, aura droit et est autorisé à recevoir des fonds du trésorier de l'Etat, non autrement appropriés, la somme de vingt piastres par mois et pas plus, qui devra lui être payée annuellement le premier lundi de janvier de chaque année, sur son propre mandat certifié par le juge de la Paroisse dans laquelle il résidera.

[Signé] WM. DEBUYS,
Orateur de la Chambre des Représentans.
[Signé] FELIX GARCIA,
Président du Sénat.

Approuvé le 14 Février 1840.

[Signé] A. B. ROMAN,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

No. 8.

ACTE

Pour pourvoir à la nomination d'Assesseurs dans les Paroisses Caddo et Madison et pour d'autres objets.

Sec. 1ère. *Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane réunis en assemblée générale,* Que dans les Paroisses de Caddo et Madison, la nomination des Assesseurs et leur devoir, ainsi que celui du collecteur des Taxes, seront tels qu'il est prescrit par la troisième section d'un Acte intitulé "Acte pour changer l'époque à laquelle doivent être fixées et payées certaines taxes dans la ville de la Nouvelle Orléans et pour d'autres objets" approuvé le dix sept Février mil huit cent trente et un.

Sec. 2ème. *Il est de plus décrété, etc.* Qu'il sera du devoir des Juges de Paroisse et des juges de Paix de la Paroisse de Caddo et de Madison, aussitôt après la nomination des Shérifs pour lesdites Paroisses, de s'assembler pour recevoir le cautionnement desdits Shérifs pour la collecte des taxes spécifiées dans l'acte intitulé "Acte pour créer et établir la Paroisse de Caddo et pour d'autres objets," et l'Acte intitulé "Acte pour diviser la Paroisse de Concordia et pour créer une nouvelle Paroisse." Et qu'à l'avenir qu'il sera du devoir desdits Juges de Paroisse et Juges de Paix, de recevoir le cautionnement des Shérifs des dites Paroisses pour la collecte des Taxes, le premier lundi de Janvier de chaque année, et qu'après que les Juges de Paix auront été notifiés de se réunir à cet effet; deux d'entre eux, avec le Juge de Paroisse, seront compétents pour recevoir le cautionnement du Shériff nonobstant toutes lois à ce contraire.

Sec. 3ème. *Il est de plus décrété, etc.* Qu'il y aura deux Assesseurs pour chacune des Paroisses de Caddo et de Madison, qui recevront deux cents piastres chaque par an pour leurs services.

Sec. 4ème. *Et il est de plus décrété, etc.* Que si, par une cause quelconque, le juge de Paroisse et le nombre requis de Juges de Paix, ne peuvent se réunir au jour fixé par la section deuxième; il sera de leur devoir de recevoir le cautionnement y mentionné aussitôt après que faire se pourra.

[Signé,] WM. DEBUYS,
Orateur de la Chambre des Représentans.
[Signé,] FELIX GARCIA,
Président du Sénat.

Approuvé le 14 février 1840.

[Signé,] A. B. ROMAN,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire Vicksburg, Bunker, New York, A Cohen
Auburn, Durfrey, do P Laidlaw
Pargas, Mordy, Amsterdam, H C Gildemeester
Barque Ann, (ang.) Johnston, Liverpool, R D Ramsden & co
Brick James, (ang.) Spencer, Nassau, N. P. J W Zacharie & co
Nereus, Godding, Bristol, R. I. J B Bailey
Goel. Ne-Fue-Veneida, (Esp.) Duran, Havane, J Robert & co
Joven Rosario, (mex.) Rexach, Campêche, S Fernandes
Saunders, Danning, Philadelphie, S Fernandes
Tasso, Burdick, Vermillion Bay, capt

ARRIVES.

Barque Irad Ferry, Stevens, en 11 jours de Baltimore, à Bedford & Beck.

Brick Orizaba, Davis, de Matagorda, (6 fev.) sur lest, à J H Ashbridge.

Goel. Alex. Washington, Dearborn, de Matagorda, (6 fev.) sur lest, à J B Clark.

Goel. Perseverance, Hobron, de la Mobile, sur lest, à Pope, Powers & co.

Goel. Hornet, Johnson, de la Mobile, sur lest, au capt.

Goel. Martha Ann, Watkins, de Covington, (*Le.*) au capt.

Goel. Rodney, Pond, de Pensacola.

Steamer A. Gallatin, McClintoch, de Lafourche, avec du sucre, etc.

Steamer Splendid, Church, de Mayesville, chargé de produits.

Steamer Swan, Day, de la Mobile.

Steamer Express, Woodward, de Pittsburg, avec de la farine, etc.

Steamer Gen Harrison, Love, de Cincinnati—chargé de produits.

Steamer Lebanon, Parkerson, de Wheeling, chargé de produits.

Steamer Ajax, Trouard, de Thibodeauxville, avec du coton, &c.

Steamer Geo. Washington, Clarke, de Cincinnati, chargé de produits.

Steamer Columbus, Myers, Cincinnati, chargé de produits.

Steamer Bogue Homma, Wood, de Lafourche, avec du coton, etc.

Steamer Gov. Shelby, Masie, de Paducah, avec du coton, etc.

Steamer Paul Jones, Thomasson, de Lafourche, avec du sucre, etc.

MEMORANDA.

Le brick Orizaba a laissé dans la baie de Matagorda, le 6 fév. la goelette Maria, de la Nouvelle-Orléans, arrivée depuis le 29 janv.

Arrivés à New York le 2 fév. brick Lime Rock, Butler; 3, brick New England, Colley.

Expédié à New York pour ce port, le 3 fev. navire Arkansas, Dennis.

Arrivé à Newport, le 29 jan. barque Highlander, Barker.

AVIS—Mr. ALVAREZ informe respectueusement ses amis et le public que par suite de l'incendie de l'hôtel St. Louis, il a transporté la buvette qu'il tenait dans le local de la Bourse, dans la salle d'entrée des bains St. Louis, jusqu'à ce que la bourse soit rebâtie. Il espère que la faveur dont il a joui jusqu'à présent lui sera continuée; du reste aujourd'hui comme par le passé, il fera tous ses efforts pour s'en rendre digne, et lui assure toujours chez lui un choix des liqueurs les plus fines, et tout ce que l'on peut souhaiter dans un établissement de ce genre.

18 fev—3

LES soussignés préviennent leurs amis, et le public en général, que le magasin qu'ils avaient dans la Bourse No. 89 a été transporté rue de Chartres No. 89, entre Conti et Bienville.

ALBERT & Co.

Ils préviennent aussi qu'ils ont un grand assortiment de chapeaux feutres rasés, 1re qualité et soie. &c.

18 fev—8

LE bruit ayant circulé, ces jours derniers en ville, que je devais suspendre les bals masqués que je donne à la Salle d'Orléans le lundi, mercredi et samedi, depuis le commencement de la saison, je déclare formellement que ce bruit est sans fondement, et que je continuerai comme par le passé, à donner ces bals masqués jusqu'à la fin d'Avril, aux jours déjà indiqués. 18 fev—3t S. MITAUD.

AUNE réunion de la compagnie des Sapeurs pompiers du génie de la Louisiane, qui a eu lieu conformément à l'avis antérieur inséré dans les journaux, il a été exposé par la voix du Secrétaire quel était le but que les membres se proposaient en instituant une Cie, aussi utile: Mr. Depouilly a été appelé au fauteuil, on a procédé par la voix du scrutin à l'élection des officiers ci après:

Capitaine commandant M. Depouilly architecte,
2ème. capitaine M. Depouilly entrepreneur,
1er. lieutenant M. Giraudan entrepreneur,
2d. lieutenant M. Gérard entrepreneur,
1er. sous-lieutenant M. Oulif do.
2 do Correjolles, do.
Mrs. Barrelles et Guillardet ont été élus à l'unanimité docteurs de la Cie.

Ensuite les chefs ci-dessus se sont formés en divers comités qui doivent se présenter aux autorités et aux diverses Cies d'Assurances afin d'obtenir leur assentiment et leur concours à la formation complète de cette institution.

Les personnes qui désirent faire partie de cette Cie soit comme membres honoraires, soit comme membres actifs, sont prévenus qu'une réunion aura lieu jeudi prochain 20 oct. à 6 heures du soir, rue St. Louis, enseigne Chartres, au 1er. étage du café du Commerce.

Par ordre du capitaine commandant.

18 fev—3 C. ANDRE, adjudant.

LE Sieur J. MARTINIERE, Teinturier de Lyon, a l'honneur de prévenir le public qu'il vient de prendre à son compte l'établissement de St. Charles Judicis, rue Royale, No. 272, entre Dumaine et Saint Philippe, qui maintenant venant de Lyon, et de Lyon même, (France) une quantité de [illegible] que le teinturier n'avait pu trouver [illegible] à présent, il peut se charger sans crainte de teindre toutes sortes d'étoffes et en toutes couleurs, avec leurs apprêts primitifs. Il se charge aussi bien comme à Lyon, de teindre toutes sortes de tulles, soie en pièces; cotons, châles, gants, et autres, et de leur rendre leur même lustre et leur même apprêt; ainsi que mérinos, [illegible], crêpes [illegible], en pièce ou en détail; le tout sera fait avec la plus grande exactitude [illegible] sortes de tapis et objets de [illegible]

[illegible] entrepôt rue des Remparts, à côté de son [illegible] établissement, entre St. Philippe et Ursulines.

MARTINIERE.

DISSOLUTION DE SOCIETE.

LA [illegible] formée sous la raison de Jh. Bercier & [illegible], est dissoute d'un commun accord. Jh. [illegible] chargé de la liquidation et continue les [illegible] d'affaires sous la raison de

J. BERCIER & Co.

Banque de l'Union de la Louisiane.

Nlle. Orléans, 18 février 1840.

CETTE Banque sera fermée samedi, 22 de ce mois. Les billets échéant ce jour-là devront être payés vendredi prochain.

FRED. FREY, caissier.

BANQUE DU GAZ

Nlle. Orl. 17 février 1840.

CETTE institution sera fermée samedi 22 courant. Les paiemens dûs ce jour, devront être faits le vendredi 21 courant. S. W. HOUSTON. 18 fev—4 Caissier

BANQUE DE CITE,

Nouvelle-Orléans, le 17 février 1840.

CETTE institution sera fermée samedi 22 courant. Les notes et billets dûs ce jour et Dimanche le seront payables le 21 courant. Les billets offerts pour escompte doivent être présentés jeudi.

P. S. PALFREY, caissier.

AVIS—BANQUE DES NEGOCIANTS.—Nlle.-Orléans, le 17 Février 1840.—Cette banque sera fermée samedi, 22 courant. Toutes les notes et billets dans les mains de cette institution qui échoiront ce jour, (le 22) devront être payées le jour précédent (le 21), et les offres à l'escompte être faites jeudi, le 20, au lieu de vendredi.

Par ordre,

18 fev—4 W. W. FRAZER, Caissier.

LE soussigné a l'honneur d'annoncer au public que JEUDI prochain il fera L'OUVERTURE DE L'HÔTEL D'ORLEANS, où il ose espérer qu'il méritera la préférence qu'on lui a accordé jusqu'aujourd'hui.

17 fev—3 R. MARTY.

REÇU par le navire Roman, de Bordeaux, et d'importations antérieures, un assortiment au grand complet de vins rouges et blancs en barriques, demi-barriques et en caisses des crûs ci-après: Chateau Laffite; Chateau Margaux; Haut Brion St. Julien Médoc; St. Emilion; St. Estèphe Medoc et Montferrand; sardines à l'huile, de Colla; saucissons de [illegible] [illegible] [illegible]

18 fev B. LACOSTE.

CAFE—1000 sacs café de la Havane vert, prime et St. Yago, à vendre à bas prix par

17 fev J. ROBERT & Co, 47 rue Bienville.

POUR ALEXANDRIE, Natchitoches et tous les ports intermédiaires.—Le steamer LINTON, capitaine T. F. Kimball, partira jeudi, 20 du courant, à 4 heures P. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord en face de la rue de la Douane ou à

BLAIR & SALTERFIELD,
19 fev 91, rue des Magasins.

POUR PITTSBOURG—Le steamer GENERAL HARRISON, partira pour le port ci-dessus et les ports intermédiaires, jeudi 20 courant à 10 heures. Pour fret ou passage s'adresser à

JOSEPH LANDIS & Co.,
18 fev 14, rue Poydras.

POUR BALTIMORE—Le brick PULASKI, capitaine Wilson, a besoin de 100 boucauts ou de ce port pour compléter sa cargaison. S'adresser à

18 fev G. BEDFORD & BECK, 24 Douane.

POUR LE HAVRE—Le trois mats MARENGO, marqué A 1 capitaine Larkin, peut prendre quelques centaines de balles de coton pour completer sa cargaison. S'adresser

18 fev F. FERRET, 59, rue Toulouse

POUR BORDEAUX. (Le 20 Février fixe.) LA barque française ANTONIN, No 2, capitaine Guimaud, du port de 300 tonneaux, ayant la plus grande partie de son chargement engagé. Pour fret de 80 balles coton, ou passage, s'adresser à bord, au capitaine, vis-à-vis la rue Marigny, ou à R A LEFEBVRE & Co.

3 fev 10, rue Toulouse.

A FRETER—Le brick neuf COHAUSEY, capt. D. More, peut prendre encore 900 boucauts de sucre, ou 1000 barils de farine. S'adresser à M. ROBITAILLE,

18 fev. 30 rue de la Commune.

POUR LA HAVANE—La barque CLARION partira positivement jeudi partira prochain, le 20 du courant. Pour le port de 300 barils s'adresser au capitaine à bord ou à

18 fev R. GRONING & co.

POUR NORFOLK & RICHMOND. Le brick GEORGE, capitaine Watts, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 24 Douane. 18fev

POUR BOSTON. Le brick PILGUIN, capt. Campton, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à 18 fev G. BEDFORD & BECK.

Le brick ELCY, capitaine Wall, de New York, est maintenant en débarquement en face du poteau no. 10 dans la seconde municipalité. Les consignataires sont priés de recevoir leurs marchandises.

18 fev G. BEDFORD & BECK, 24 Douane

A VENDRE à très-bon marché, un grand assortiment de chapeaux de dames, paille d'Italie, de riz, etc., reçus par les derniers arrivages.

18 fev BOURRY D'IVERNOIS, 39 Chartres

FARINE—300 barils farine en débarquement et à vendre par

JOSEPH LANDIS & Co.,
18 fev 14, rue Poydras.

RIZ—150 barriques riz; 75 1/2 do, à vendre par M. ROBITAILLE,
18 fev. 30, rue de la Commune.

BOTTES, souliers et Brodequins—96 caisses en débarquement du navire St. Louis, à vendre par 18 fev R. G. HOBBS, 12, rue de la Douane.

CAFE prime de la Havane, en débarquement du R. Groning, à vendre par
18 fev R. GRONING & Co.

BEURRE DE GOSHEN à vendre par
18 fev VAN WYCK & Co.

VIN DE CHAMPAGNE de qualité supérieure à vendre par VAN WYCK & Co. 18 fev.

PLOMB—700 sacs plomb à vendre par
18 fev. VAN WYCK & Co.

FER A CHARRUE—60 feuilles de 8x 1/4 à 12 x 1/2 à vendre par S. HEATH & Co,
15 fev No 95, rue du Camp.

FERBLANC—150 boites ferblanc à vendre par
18 fev S. HEATH & Co, rue du Camp, No 95.

ENCRE noire supérieure en caisses d'une et deux douzaines de bouteilles à vendre par
18 fev D. FELT & Co, 24 Chartres.

IMPRIMES de toutes descriptions nettement exécutés à vendre à des prix modérés par
18 fev D. FELT & co. 24 Chartres.

ARDOISES—Six caisses récemment reçues d'ardoises pour les écoliers des dimensions suivantes: 6 pouces sur 9; 6 sur 10; 7 sur 11; 8 sur 12; 9 sur 13; à vendre par
18fev D. FELT & co. 24 Chartres.

HABILLEMENTS en gros—Un assortiment d'habillements de printemps récemment reçus, à vendre à bas prix pour du comptant par
18fev ARTHUR L. LEVY, 41 Conti.

WHISKEY—125 barils whiskey rectifié, en débarquement du Columbus, à vendre par
18fev ADAMS HARTWELL & co.
22, rue de la Douane.

CHANDELLES de blanc de baleine—200 caisses en débarquement du steamer St.-Louis, à vendre par EDWARD SPRAGUE, 22 Douane. 18fev

MAQUEREAUX—100 barils et demi barils no 1, 2 et 3, en débarquement du Wm Badger, à vendre par
18fev EDW. SPRAGUE, 22 Douane.

MESSIEURS BINOCHE FRERES viennent de recevoir par les derniers arrivages de France, un grand assortiment de marchandises qu'ils vendront à des prix extrêmement modérés, entr'autres Jaconas et mousselines imprimées, à 4 et 5 escalins. Chemises en coton, blanches et de couleur à 13 et 18 &c. &c.

Ils préviennent en outre qu'ils feront de grands rabais sur les étoffes de soie, mousselines de laine, châles et enfin sur tous les articles de mode. 18 fev—8

S. & J. P. WHITNEY, offrent à vendre à leur magasin, rue du Camp, No 73:
25 caisses de 2 douzaines de bouteilles chaque vin de Sherry; 30 do de 1 doux. do do do.
5 milliers cigares de la Havane;
10 caisses genièvre supérieur d'une douzaine de bouteilles chaque;
3 caisses de 2 doux chaque vin de Madère;
10 caisses vin de Sherry de Lobo et d'Ordunia,
1 do vieux vin de Porto,
4 demi pipes vin de Sherry pâle,
12 quarts de barriques vin de Madère,
do do vieil eau de vie. 18 fev

HUILE, PAPIER, &c—4000 gallons huile de spermaceti d'hiver, 5000 gallons de d'automne, 5000 gallons huile de baleine blanchie d'hiver, 400 rames doubles et simples papier à envelopper, 1000 bariques d'ons de Boston, ordinaires assortis, 25 tierçons beurre de Goshen, 50 barriques fromage de Goshen, 30 caisses fromages torsus d'ananas et 50 barils cranberries, à vendre par
WIGGIN & DAVENPORT,
18 fev 35, rue Gravier.

TOILE, &c—100 balles 4/4 toile à chemises écrue; 250 caisses morues; 50 barils de choisies, et 50 caisses brodquins communs, à vendre par
WIGGIN & DAVENPORT,
18 fev 35, rue Gravier.

PEIGNES D'IVOIRE, convenables au commerce du détail, à vendre en quantités convenables, ainsi que des peignes d'écaille de toute espèce et d'autres descriptions; peignes anglais faits exprès pour l'usage des coiffeurs, eau de Cologne et de Lavande; rasoirs, ciseaux, couteaux, cuir à rasoir, &c. &c., je tout reçu par la Louisville et à vendre à bas prix par
TAYLOR, HARTT & Co.,
18 fev 70, rue de Chartres.

TOILE d'Emballage, &c—150 pièces toile de Dundee de qualité supérieure, récemment reçue; et une partie de billards de 5 pouces à un par, à vendre par
TAYLOR, HARTT & Co.,
18 fev 70, rue de Chartres.

CAFE havane vert et prime, en magasin et à vendre par KOHN, DARON & Co.,
18 fev 28, rue Bienville.

DRILLINGS blancs et de couleur d'un genre nouveau en débarquement du trois mâts Cabinet, de Liverpool, et d'autres françaises imprimées et nouvelles, en magasin et à vendre par
KOHN, DARON & Co,
18 fev 28, rue Bienville.

PLANCHES à planchayer—5000 pieds planches rabotées et en bouvetages, provenant du chargement du brick Chasney et de la goelette Nahant, de Charleston, en débarquement et à vendre à bon marché, sur la Levée, par
WOOD & SIMMONS,
18 fev 69, rue des Magasins.

PHRENOLOGIE.

O homme apprends à te connaître.

LE docteur S. Hervis, de Paris, phrénologiste, informe respectueusement ses amis et le public qu'il a établi son cabinet, dans la rue du Camp, au No. 5, où il recevra toutes les personnes qui désireront avoir une définition exacte de leurs dispositions, de leurs talents et de leurs qualités, ou des renseignements sur le choix de profession pour les enfants et leur éducation 17 fev—19

PERDU ou égaré—Un billet de $26 souscrit par M W. Laycock le 1er. courant, à l'ordre de S. Sobel, à 30 jours de date: La personne qui l'aura trouvé est priée de le remettre [illegible] à l'encoignure de la rue des Nonnes et des Tchoupitoulas. 17 fev—3

JACONAT, nouveaux dessins, d'après ceux de la dernière exposition à Paris (*garantie bon teint*) ainsi qu'un assortiment de Dosinde, linge de table, unis et damassés, toile d'Irlande, toile à drape, de différentes largeurs et qualités, et autres marchandises convenables pour la saison, à vendre à des prix très modérés par PAUCHON FRERES,
Sur la Levée, entre les deux marchés et à l'encoignure des rues Toulouse et Dauphine 17 fev—8

[illegible]—Mme. JONC, modiste, rue Royale, No. 170, entre Toulouse et St. Pierre, informe respectueusement ses amis et le public en général, qu'elle offre à vendre à très bas prix, un grand assortiment de rubans, garnitures, et autres articles de nouveautés; de modes, convenables aux modistes 17 fev—4

A VENDRE—2 fusils doubles d'une célèbre fabrique anglaise à *Williams & Powell*, de Liverpool. Ces fusils sont faits d'après les derniers modèles, avec *long back locks, water bars, platina vents*, chiens, grands ressorts, cheminées à vis de rechange. S'adresser au bureau de cette feuille. 17 fev—3

AU BON JARDINIER—J C. GALLAY, Md. grainier fleuriste et pépiniériste, rue Condé No. 81, entre St. Philippe et Ursulines, à la Nouvelle Orléans, prévient les habitans propriétaires de jardins, et les jardiniers en général, qu'il vient de recevoir par le Garonne, un bon assortiment de graines de jardinage de la dernière récolte, expédiées par M Bréon, horticulteur, près Paris, élève du jardin du roi, et jardinier botaniste, voyageur du gouvernement. C'est à ce titre qu'il se recommande pour les soins qu'il donne à ces produits. Le Sieur Gallay vient aussi de recevoir du même, 200 plantes de vignes en 17 variétés; le tout à vendre à des prix modérés. Le soussigné ose espérer que les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, n'auront pas lieu de se plaindre. 17 fev—6

DISSOLUTION DE SOCIETE.—La société commerciale de Briault, Gaugneta & Co., à Vermillonville, est dissoute d'un commun accord. Briault et Gaugneta restent chargés de la liquidation. Vermillonville, le 9 février 1840. 17 fev—3

3000 Pi AUX de bœuf reçues par la Dove, de Tampico, —le premier qualité, à vendre par F. TIO,
17 fev—3 56, rue St. Anne.

TRAITES sur Paris et Bord. aux 60 jours de vue à vendre par LARUE & PREVOST.
17 fev—3 6, rue Royale

GRAND RABAIS.

NO. 49, ENCOIGNURE CHARTRES ET CONTI.

LES soussignés offrent en vente un grand assortiment de SOIERIES à 5, 7 et 8 ESCALINS L'AUNE.

11 fev—1m WIOTTE & SALLE.

MAGASIN DE BOTTES, SOULIERS ET CHAPEAUX, à vendre pour cause de départ.—Ce magasin avantageusement situé et bien achalandé est offert en vente de gré à gré, d'ici au 25 courant, époque à laquelle, s'il n'est vendu, il sera offert en vente publique à l'encan. S'adresser pour plus amples renseignements, rue de la Vieille Levée no. 89.

11 fev—10

AVIS.

LES soussignés ont aujourd'hui formé une société pour exercer l'état d'avocat à la Louisiane, sous la raison de Peyton, Smith & Yerger, et dans l'Etat du Mississipi, sous celle de Yergers, Peyton & Smith, leurs bureaux sont passage de la Bourse No. 18.

A la Nouvelle-Orléans. — *A Vicksburg.*
BALIE PEYTON } GEO. S. YERGER,
J. WIGHTMAN SMITH, } JACOB S YERGER
1er fev—2m

LES affaires d'encan et de commission seront conduites, comme par le passé, par J. A. Beard, en son propre nom, et il espère par son connaissance et l'exactitude à la direction de système qu'il a établi dans ses affaires, mériter la continuation de l'encouragement qu'on lui a libéralement accordé jusqu'ici. 11 fev—6

AMUSEMENS.

THEATRE D'ORLEANS.

Mardi, 18 février 1840.

Bénéfice de M. HEYMANN.

Première représentation de

LE SONNEUR DE SAINT-PAUL,

Drame en 4 actes, avec un prologue.

La 2e. acte de

L'ECLAIR

Opéra de Léon Halevy.

Le spectacle commencera par la 1ère. représentation de

ANACHARSIS OU MA TANTE ROSE,

Vaudeville en un acte.

En attendant—REGINE, opéra nouveau

☞ Le spectacle commencera à six heures et demie précises.

THEATRE DE LA RENAISSANCE.

Jeudi, 20 février.

LA TOUR DE NESLE,

Six-ème tableau—La Prison.

M. Dorsi, ex-artiste du Théâtre de la Porte St. Martin, remplira le rôle de Buridan.

LE MARI ET L'AMANT,

Comédie en un acte de Vial

LA MANSARDE DES ARTISTES,

Comédie-vaudeville en un acte—M. Edmond remplira le rôle de Scipion.

MICHEL ET CHRISTINE,

Comédie-vaudeville en un acte.

☞ A partir de ce jour, il y aura des places à 50 cts. réservées au part rre.

Bureau, rue des Grands-Hommes, No. 42.

SALLE DE L'HOTEL ST. CHARLES.

MESSIEURS les souscripteurs des Bals de la Salle St. Louis, sont informés que les Bals seront continués à la Salle St. Charles.

Les Bals de Société tous les mercredis, et les Bals de Société Masqué les samedis de chaque semaine jusqu'au Mardi Gras.

☞ Le bal déguisé aura lieu dans la dite salle le mercredi 26 février. 18 fev

BALS.

SALLE D'ORLEANS.

LE soussigné annonce à ses amis et aux Dames de la Nouvelle-Orléans, qu'il y aura

DES BALS PARES ET MASQUES

tous les lundi, Mercredi et Samedi de chaque semaine.

PRIX d'entrée: — Cavaliers.......... $1

☞ Un bureau est ouvert pour y déposer les chapeaux, cannes, manteaux, &c.

20 nov A. MITAUD.

Salle de la Marine, entre les deux marchés.

GRAND BAL PARE ET MASQUE.

Tous les Lundi, Mercredi et Samedi de chaque semaine.

PRIX D'ENTREE:

Cavaliers.......... $1 50

N. B. Un bureau est ouvert pour y déposer les cannes, manteaux, armes, &c.

Il y a dans la salle de bal une bonne buvette et un excellent restaurant. 27 d

JE soussigné, LUCIEN HERMANN, Notaire Public, certifie par les présents que Mr. Hermogène Cantrelle a été nommé par moi, pour assister comme témoin au dépôt des numéros dans la roue qui doit servir au tirage de la grande Loterie de Propriétés foncières dont Messrs. Schmidt et Hamilton sont directeurs, et qu'après avoir fermé la dite roue et y avoir apposé mon sceau, j'en ai pris la clef pour être gardé par moi jusqu'à la prochaine ouverture de la dite roue Nouvelle Orléans, 2 décembre 1839.

9 dec LUCIEN HERMANN, Not. Pub.

JE soussigné, HERMOGENE CANTRELLE, nommé par Mr. Lucien Hermann, Notaire Public, pour être présent et voir déposer dans la roue qui doit servir au tirage de la Grande Loterie de Propriétés foncières dont Messrs. Schmidt et Hamilton sont directeurs, tous les numéros de la dite Loterie, certifie par les présentes, que j'ai assisté comme témoin, au dépôt de chacun des numéros, qui a été fait aujourd'hui dans la dite roue, et que les dits numéros ainsi déposés, ont été préalablement exposés aux regards du public.

Numéros déposés, jusqu'à ce jour, 52,500.

Nouvelle Orléans, 17 février 1840.

18fev (Signé) H. CANTRELLE.

Tirage Officiel de la grande loterie d'Etat, Classe No. 4.

18 48 3 47 70 14 54 74 9 88 39 64 25 29 66

CLASSE No. 6, pour 1840.

GRANDE LOTERIE DE L'ETAT.

☞ Autorisée par la Législature de l'Etat.

Devant être tirée Mardi le 18 février 1840, à sept heures de l'après-midi, à l'Hôtel de la Cité, rue de la Commune.

S. DAVIS & Co., Directeurs.

75 numéros—12 sortant.

PROGRAMME

1 prix de	$10,000	$10,000
1	3,000	3,000
1	2,000	2,000
1	1,500	1,500
1	1,200	1,200
1	1,000	1,000

Billets entier $3 00. Demi $1 50. Quart 75 c.

Paquets de 25 billets pour $75 00 garantis devoir tirer au moins $36 00.

Paquets de 25 demi billets pour $37 50 garantis devoir tirer au moins $18.

Paquets de 25 quarts de billets pour $18 75 garantis devoir tirer au moins $9 00.

Pour paquets ou simple billet, s'adresser au bureau des Directeurs, No. 16, rue de Chartres, et au coin St-Louis et Chartres. 18fev

Tirage Officiel de la Loterie de la Louisiane no. 13.

67 63 75 40 31 7 18 4 45 49 73 61 69

LOTERIE DE LA LOUISIANE

Classe, No. 11.

Sera tirée Mercredi, à sept heures de l'après-midi, à l'Hôtel de la Bourse.

Gros prix—$12,000 $10,000, 10 de $1000,

75 numéros,—12 billets sortant.

Billets seulement $5 00; coupons en proportion.

A vendre au bureau du directeur,

18f D. S. GREGORY & co, 35 rue du Canal.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de feu P. L. Beliuvieu Delaunay. Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession et à toutes autres personnes que ce soit, de faire, dans les dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquels ce tableau présenté par A. D. Doriocourt, curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué et les fonds distribués en conformité des dites [illegible].

Par ordre de la Cour
W. F. C. DUPLESSIS.
18 fev Régister des Testamens.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du District du premier district judiciaire—No. 18768—Wm. Christy contre ses créanciers—La cession de biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée desdits créanciers sera tenue le mardi 28 mars prochain, 11 heures a. m., pardevant A. Mazureau, notaire public pour délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire; et en même temps toutes procédures judiciaires contre la personne de l'insolvable ou contre ses propriétés sont et demeurent suspendues; et M James R. Sterrett est nommé pour représenter les créanciers absens.

Témoin l'hon. Chas. M. Buchanan, juge de ladite cour, ce 17me. jour de février 1840.

18 fev—3 D. LYENS, dép. greff.

AVIS AUX AMATEURS DE VEGETAUX.

MM. RONNA & Co, horticulteurs et membres de la Société d'Horticulture de Paris, ont l'honneur d'annoncer à Messieurs les amateurs de cette ville et des environs, qu'ils viennent d'arriver tout récemment de France avec une très belle collection de plantes, arbrisseaux d'agrément et d'ornement, tels que camélias, greffés, arbres, rhododendrons; azaléas, daphnés; rosiers rares et nouveaux; un bel assortiment d'arbres à fruit nains, poiriers fruit la première année, vignes muscat et chapelas de Fontainebleau; toutes les plantes sont en motte; ils ont aussi un bon assortiment d'oignons et bulbes de fleurs, graines de fleurs, et potagères, enfin de tout un assortiment complet tant pour l'utile que pour l'agréable. Les personnes qui voudront les honorer de leur visite auront la vie satisfaite par la bonne tenue des plantes. Leur magasin est situé rue de Chartres No. 110. 18 fev—5

CAZADORES DE ORLEANS, Atencion!!!

LA Compañia se reunira el Sabado, 22 de febrero, à las nueve en punto de la mañana con armamento completo, camisa y pantalon de paño, para une revista de obligacion: se recomienda la mayor asistencia y puntualidad.

De orden del Capitan,

18 fev Fco. A. GARCIA, Sargto. 1o.

CAZADORES VOLANTES DELESTADO—Atencion!!!—La compañia se reunira el Sabado, 22 del corriente à las 9 en punto de la mañana, en casa del Honorario Manuel Prados Sr., calle de Condé, entre Dumaine y St.-Philippe, con uniforme de Hiblerno y armamento completo, para revista de inspeccion y al mismo tiempo, celebrar el aniversario del nacimiento de Washington. Se recomienda la mayor puntualidad à todos los miembros activos, y con el mayor aseo de armas y uniforme.

Por orden del Capitan,

18 fev FRANCo. SOLER, Sargto. 1ro.

JAEGER ACHTUNG.

Die Mitglieder der Compagnie sind aufgefodert, sich nechsten Sontag den 22 February Morgens 9 Uhr, in voller Uniform, mit Tornister auf dem Versamlungs Zimmer einzufinden, um einer General Revue.

Auf befehl des Capitains.

J. C. WAGNER, Ober-Jaeger.

MOSCHETTIERI DI MONTE VERNON.

SABATO, 22 del corrente alle otto in punto della mattina, vi troverete riuniti, armi e bagaglio, in casa del capitano per indi portarvi, musica in testa, alla revista d'ispezione ordinata dal Comandante della Legione in conformità della legge. I mancanti saranno mullati a norma de' regolamenti.

Per ordine del Capitan,

18fev—4 L. MICHEL, serg. mag.

GARDES D'ORLEANS,

Attention!!

VOUS prendrez les armes samedi prochain, 22 du courant, à 9 heures précises du matin, pour célébrer le jour de la naissance de Washington.

Equipement complet, tenue d'hiver, sans sac à dos. Le rendez vous est au lieu ordinaire du rassemblement de la compagnie, à l'heure indiquée.

Le zèle et la ponctualité sont requis pour cette sortie. Par ordre du capitaine,

18 fev A. DUBUC, serg. major.

JEUNE GARDE A CHEVAL.

LA compagnie montera à cheval samedi prochain, 22 du courant, à 10 heures du matin et se réunira Place de Cirque. Equip. ment complet.

C. BACON,

17 fev Maréchal des logis chef par intérim.

PLUMES D'ACIER PATENTEES DE JOSEPH GILLOTT—Un assortiment considérable des plumes ci dessus, est à vendre en gros et en détail par le soussigné, rue de Chartres no 94, premier étage. Ces plumes ont été faites sous la direction de M. Joseph Gillott, qui pendant les vingt dernières années a consacré toute son attention et son temps pour les perfectionner. Le chiffre qu'il a manufacturé et vendu en 1839 n'est pas audessous de 35,808,452; ceci est une preuve de l'estime dont elles jouissent.

N. B. Les plumes durent plus que toutes celles qui sont aujourd'hui sur le marché, tandis qu'elles sont beaucoup moins chères. HENRY OWEN,
14 fev—36 Agent.

AVIS—Les habitans de la paroisse Jefferson sont respectueusement invités à assister à une assemblée qui doit être tenue le vendredi, 21 février courant, à 5 heures et demie du soir, dans la salle du café de M. Landry, dans la rue Ste Marie, ville de Lafayette, à l'effet de choisir un candidat à la législature, pour représenter la paroisse de Lafayette.

13 fev—9

SUCCESSION de François Dumas—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession que l'avoir à se faire connaître à Lucien Duboexécuteur testamentaire, en à son avocat H. R. Grand maître, rue St. Anne No 53, et à leur présenter un état de montant de leurs créances et des titres sur lesquels elles sont fondées.

Rue de la Douane no. 86. 14 fev—10.

DISSOLUTION DE SOCIETE.

LA société de Beard & Kendig est dissoute à dater d'aujourd'hui, par consentement mutuel. Les affaires de la société seront liquidées par Joseph A. Beard, encanteur.

JOSEPH A. BEARD,
BENJ. KENDIG.

Nouvelle Orléans, 10 février 1840.

11 fev—6

A VENDRE pour cause de départ—Meubles français, un secrétaire, une commode avec dessus de marbre, bois de lit, table de nuit, 6 chaises, le tout en acajou très beau, une table à rallonge pour 12 personnes, une très grande glace; le tout suivant de France. S'adresser chez M. Taviaux, rue St. Philippe, no 68, entre Royale et Condé 5 fev—10

VENTES A L'ENCAN.

AVIS AU PUBLIC,

Et particulièrement aux personnes désireuses de se colloquer à bon marché.

PAR H. J. DOMINGON.

LE Lundi 24 février courant, à midi précis à la Banks Arcade, rue des Magasins, il sera offert en location sans réserve et pour le terme de neuf ans, à partir du 1er. mars 1840 jusqu'au 1er. mars 1849, les propriétés ci-après; elles sont situées très favorablement pour le commerce du bois, charbon et autres productions qui descendent par le Mississipi, et également pour un journalier.

Les propriétés ci-après sont situées au faubourg Bouligny, au dessus de la ville et sont désignées d'après le plan qui est déposé à ladite Bourse.

A Lot de terre, face au Mississipi, contenu entre la ligne de Madame Vve. L. Avart, et rue Austerlitz, et allant dans la profondeur jusqu'au chemin public, dit rue Tchapitoulas, ayant environ 400 pieds de face au chemin public.

B. Lot de terre, joignant au précédent, faisant face au fleuve et allant dans la profondeur jusqu'à la rue Tchapitoulas, entre les rues Austerlitz et Constantinople, ayant environ 300 pieds de face.

C. Lot de terre, suivant celui B en montant, face au fleuve, profondeur à la rue Tchapitoulas, entre les rues Constantinople et Marengo, même face que le lot B

D. Lot de terre, suivant celui C, en montant, même face et profondeur à la rue Tchapitoulas, entre les rues Marengo et Milan, même face que C.

E. Lot de terre, suivant celui D. en montant, même face et profondeur à la rue Tchapitoulas, entre les rues Milan et Berlin.

F. Lot de terre, suivant celui E, face au fleuve, même profondeur à la rue Tchapitoulas entre les rues Berlin et l'avenue Napoléon, où se trouve le Rail-Road.

Les 6 Lots de terre ci dessus forment une batture étendue; les acquéreurs des mêmes lots seront tenus de laisser libre la communication au fleuve, aux acquéreurs des lots de derrière, par les diverses rues courant au fleuve, et d'avoir le droit d'embarquer que leurs lots tels qu'ils sont ci-dessus désignés, ils seront tenus à l'entretien de la levée. L'acquéreur du lot A. ainsi que de l'espace qui le sépare de la ligne de Madame Vve. L. Avart. L'acquéreur du lot B de l'espace de la rue Austerlitz; l'acquéreur du lot C. de la face de la rue Constantinople; l'acquéreur du lot D. de la face de la rue Marengo; l'acquéreur du lot E. de la face de la rue Milan; l'acquéreur du lot F, de la rue Berlin et de la face de l'avenue Napoléon jusqu'au Rail Road. A la charge des mêmes acquéreurs et pour tout le temps de la durée du bail, à leurs frais, et conformément toutes les ordonnances du jury de police ou en ses frais, sans aucun recours contre les vendeurs, et ils n'auront droit d'y établir des briqueteries qu'avec la condition expresse que la terre ne sera prise que dans la ligne de 50 pieds des basses eaux et seulement sur la façade louée.

Les lot contenant les ilets 1, 12, 13, 24, compris et faisant face aux rues Tchapitoulas (ou chemin public) et Magasins, entre la ligne de Madame Vve. Avart et rue Austerlitz.

Le Lot contenant les ilets 2, 11, 14, 23, même face que le lot précédent, et compris entre les rues Austerlitz et Constantinople.

Le lot contenant les ilets 3, 10, 15, 22, même face que le lot précédent, et contenu dans les rues Constantinople et Marengo.

Le lot contenant les ilets 25, 26, 27, compris dans les rues Magasins, Camp et Marengo et face à la ligne de Vve. L. Avart.

Le lot contenant les ilets 36, 35, 34, compris entre les rues Camp, Chesnut et Marengo, et faisant face à la ligne de Vve L. Avart.

Le lot contenant les ilets 37, 38, 39, compris entre les rues Chesnut, Plaquemines et Marengo, et faisant face à la ligne de Madame Vve. L. Avart

Le lot contenant les ilets 47, 50, 59, 60, ainsi que les ilets 48, 49, faisant face au rail road de Carrollton ou rue des Nayades et compris dans les rues Plaquemines et Constantinople.

Le lot contenant les ilets 46, 51, 53, 61, faisant face à la rue des Nayades ou rail road de Carrollton, et compris entre les rues Nayades, Constantinople et Marengo.

Le lot contenant les ilets 4, 9, 16, 21, face à la rue Tchapitoulas ou chemin public et compris dans les rues Tchapitoulas, Marengo, Milan et des Magasins.

Le lot contenant les ilets 5, 8, 17, 20, face à la rue Tchapitoulas ou chemin public et compris dans les rues Tchapitoulas, Milan, Berlin et des Magasins.

Le lot contenant les ilets 6, 7, 18, 19, face à la rue Tchapitoulas, ou chemin public, et face au rail road, et compris dans les rues Tchapitoulas, Avenue Napoléon, Berlin et Magasins.

Le lot contenant les ilets 30, 29, 28, face au Rail Road et compris dans les rues Avenue Napoléon Camp, des Magasins et Marengo.

Le lot contenant les ilets 31, 32, 33, face au Rail Road et compris dans les rues Avenue Napoléon, Camp, Chesnut et Marengo

Le lot contenant les ilets 42, 41, 40, face au rail road, compris dans les rues Avenue Napoléon, Chesnut, Plaquemines et Marengo.

Le lot contenant les ilets 43, 54, 55, 64, face au rail road, des deux côtés et compris dans les rues Avenue Napoléon, Nayades, Berlin et Plaquemines.

Le lot contenant les ilets 44, 53, 56, 63, face au rail road de Carrollton, et compris dans les rues Nayades, Milan, Plaquemines et Berlin.

Le lot contenant les ilets 58, 57, 52, 45, face au rail road de Carrollton et compris entre les rues des Nayades, Marengo, Plaquemines et Milan.

Ilet No. 26 dans le faubourg Bouligny, contenant 300 sur 286 pieds et compris entre les rues Plaquemines, Cadix, Iena et Chesnut.

Ilet No. 27 dans le même faubourg, face au rail road et compris en la rue Avenue Napoléon, et Plaquemines, Iena et Cadix.

Ilet No. 48, dans le même faubourg, face au rail road, et compris entre les rues Napoléon, Perrier, Iena, Plaquemines.

Ilet No. 49 dans le même faubourg, face au rail road, et compris entre les rues Napoléon, Pritannée, Iena et Perrier.

Ilet No. 59 dans le même faubourg, face au rail road, et compris entre les rues Napoléon, Pitt, Iena et Pritannée.

Ilet No. 60 dans le même faubourg, face au rail road de deux côtés, et compris dans les rues Avenue Napoléon, Nayades, Iena et Pitt.

Ilet No. 61 dans le même faubourg, face au rail road de Carrollton, et compris entre les rues Nayades, Cadix, Pitt et Iena.

Ilet No 62, dans le même faubourg, face au Rail Road de Carrollton, et compris entre les rues des Nayades, Valence, Cadix et Pitt.

Ilet No. 63, dans le même faubourg, face au Rail Road de Carrollton, et compris entre les rues des Nayades, Valence, Bordeaux et Pitt.

Ilet No 64, dans le même faubourg, face au Rail Road de Carrollton, et compris entre les rues Nayades, Pitt, Lyon & Bordeaux.

Ilet No. 65, dans le même faubourg, face au Rail Road de Carrollton, et compris entre les rues Nayades, Lyon, Apollon et la ligne Supérieure.

Un lot de terre, composé de de beau morceau de batture, où se trouvent diverses baraques, connu sous le nom de Dock Yard, et marqué sur le plan Bouligny, 6 terrains A, B, C, D, E, F, faisant face au fleuve et allant dans la profondeur jusqu'au chemin public, ou rue Tchapitoulas, compris entre les rues Ligne Supérieure et Lyon. Ce lot de terre a un grand avantage pour les facilités de communication avec la ville—le Rail Road est sur le lot en face dans la profondeur et une quantité considérable de bois s'y arrête dans les eaux basses; on peut y faire un commerce très profitable, soit par les radeaux, &c. &c., [illegible] de dit [illegible] [illegible] [illegible] avec [illegible] de [illegible] de la terre qui dans la ligne de [illegible] à partir de la ligne des basses eaux et dans une profondeur qui n'excédera pas 50 pieds, de manière à ce que les débris du fleuve comblent chaque année la terre enlevée.

L'acquéreur du dit lot de terre, sera tenu de réparer la levée vis-à-vis le dit lot, et de se conformer en tout aux ordonnances de Police à ses frais, et de se conformer tout le temps de la durée de son bail.

Les terrains dans l'ilet No. 1, encoignure des rues Tchapitoulas et Avenue Napoléon, ayant 60 pieds sur la rue Tchapitoulas et 100 sur l'Avenue Napoléon

Le lot No. 2, joignant le lot No. 1, ayant 60 pieds de face à la rue Tchapitoulas et 100 pieds de profondeur sur la ligne du No. 1.

Le terrain No. 7, dans l'ilet No. 6, ayant 47 pieds 3 pouces à la ligne supérieure, sur 174 pieds 5 pouces sur la ligne qui le sépare 4, 5, 6

Ilet No. 86, mesurant 320 pieds sur l'Avenue Napoléon, et 300 pieds sur les rues Iena, Camp et Chesnut.

Ilet No. 85 ayant 307 pieds 6 pouces face à la ligne supérieure, 67 pieds 11 pouces sur la rue Dante, 25 pieds 9 pouces à la rue St-Patrick, et 300 pieds sur la rue Bordeaux.

Deux terrains marqués sur le plan Bouligny L K, ayant chacun 60 pieds de face, sur rue Tchapitoulas, ou chemin public, et s'étendant jusqu'au fleuve Mississipi, et faisant face à l'ilet No. 2.

Cinq terrains dans l'ilet No. 2, désignés Nos. 4, 5, 6, 7, 8, ayant: les Nos 4 et 5, 60 pieds de face sur la rue Tchapitoulas, sur 100 pieds de profondeur. Le No. 5 forme l'encoignure des rues Tchapitoulas et Cadix. Le No 6 à 41 pieds 10 pouces 2 lignes sur la rue Cadix sur 150 pieds de profondeur. Les Nos. 7 et 8, mesurant 60 pieds de face à la rue Jersey, par 100 pieds de profondeur le No. 7 forme l'encoignure des rues Cadix et Jersey.

Le lot contenant les ilets 65, 74, 75, le premier faisant face au Rail Road de Carrollton ou rue des Nayades; le No. 75 faisant face à la rue des Drayades, borné d'un côté par l'Avenue Napoléon, et de l'autre par la rue Berlin; le dit lot ayant 300 pieds de face sur 1010 de profondeur.

Le lot contenant les ilets 66, 73, 76—Le premier faisant face au Rail-Road de Carrollton, ou rue des Nayades et le No. 76 à la rue des Drayades, borné par les rues Berlin et Milan même face; le premier que le précédent—Le lot contenant les ilets 67, 72, 77. Le premier faisant face au Rail-Road de Carrollton, ou rue des Nayades et le No, 77 à la rue des Drayades, borné par les rues Milan et Marengo, même face que le lot précédent.

Le lot contenant les ilets 68, 71, 78. Le premier face au Rail Road de Carrollton, ou rue des Nayades et le No 78 face à la rue des Drayades, borné par les rues Marengo et Constantinople, même face et profondeur que le précédent.

Le lot contenant les ilets 69, 70, 79, le premier face au Rail Road de Carrollton, ou rue des Nayades, par 293 pieds 10 pouces—Le No. 79, 115 pieds 7 pouces face à la rue des Drayades, même profondeur que le lot précédent, et borné par les rues Constantinople et la ligne de Mme. Vve L. Avart.

Le lot de terre compris et faisant face à la rue des Drayades, borné du coté de la ville par la propriété de Mme. L. Avart, et dans la partie supérieure par l'Avenue Napoléon, ayant environ 1700 pieds de face à la rue des Drayades sur toute la profondeur de 80 arpents à partir du fleuve. Cette partie de la terre formant à partie boisée en cyprière, de la présente terre, d'après le plan—L'individu qui achètera la location du présent lot de terre aura le droit d'en exploiter le bois; mais seulement par deux canaux qui n'auront pas moins de 10 pieds de large sur 4 de profondeur, partant de la rue des Nayades et courant en ligne droite dans la profondeur.

Un des dits canaux suivant la ligne de Mme. L. Avart, et l'autre l'Avenue Napoléon. Le bois ne pourra être exploité que quand les dits canaux seront fouillés, et les lignes tirées de consentement des propriétaires —la terre provenant de la dite fouille sera déposée et étendue de manière à prévenir les égouts des voisins.

Le lot de terre formant la double concession du faubourg Bouligny partant des 40 arpents du fleuve et allant dans la profondeur jusqu'à 80 arpents. La location du dit morceau de terre est donné avec le privilège d'en exploiter le bois, dans cette partie seulement qui forme la double concession et avec cette condition que le bois ne pourra être que jusqu'à la confection aux frais du locataire d'un Canal qui partira des 40 arpents au fleuve, et dans l'alignement de la rue Cadix et qui se prolongera jusqu'au 80 arpents; le dit Canal n'aura pas moins de 10 pieds de large sur 4 pieds de profondeur et les lignes devront en être approuvées par les propriétaires.

Les conditions sont que pour tout le terme du bail, les personnes qui achèteront se conformeront aux ordonnances de police et payeront de leurs deniers les réparations ordonnées.

Les acquéreurs seront mis en possession en leur ôtant des bornes aux frais des vendeurs.

Les ventes seront passées chez M. L. T. Caire, aux frais des acquéreurs.

Les conditions sont que chaque acquéreur fournira à billets payables chaque mois, avec endossement à satisfaction pour la première année. Quant aux autres années, il donnera des simples billets; mais dans le cas où un seul billet ne serait pas payé quand il deviendra dû, le seul fait du non paiement annulera le bail, et l'acquéreur n'aura plus droit au morceau de terre.

Toute vente qui ne sera pas complétée dans le délai de 15 jours après la vente, par faute de l'acquéreur, sera considérée comme nulle, et la propriété revendue à ses frais.

Tout acquéreur sera tenu de fournir à l'encanteur, quand il en sera requis par lui même, et au moment de l'adjudication, le nom de son endosseur, et si l'encanteur n'en est pas satisfait, il pourra refuser l'enchère, sans avoir besoin d'alléguer ses raisons, et remettre en vente la propriété. Sera dispensé de fournir endosseur, tout individu qui préférera faire son paiement en [illegible] pour la première année, et dans ce cas, il lui sera fait une réduction de 8 pour cent pour ladite année.

Les billets qui ne seront pas payés quand ils deviendront dûs, porteront intérêt de 10 pour cent, sans pour cela avoir le privilège de retarder le paiement. 18 fev—14,17,19,21,24

MARCHANDISES PLAQUEES.

PAR J. A. BEARD.

IL sera vendu mardi prochain, 18 courant, à 10 heures a. m., sans réserve,

Une grande quantité de marchandises plaquées telles que cabarets de 22 à 30 pouces, théières, chandeliers, et candélabres, paniers, mouchettes, cast fers à thé et de table, en argent d'Allemagne; une beauté à musique jouant 6 airs; montres en or, tabatières, épingles à diamans &c. Aussi un grand assortiment de colliers et de bijoux, bracelets et autres; de qualité; quelques ustensiles anglaises; divers objets de coutellerie &c. pour être vendus en consignation. 17 fev

VENTE DE SYNDIC.

Wm Gallagher contre ses créanciers et les créanciers de J et W. Gallagher.

PAR J. A. BEARD.

IL sera vendu mercredi, 25 mars, à midi à l'Arcade de Banks, en vertu d'un ordre de la Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans,

Un lot de terre situé dans le faubourg Ste. Marie, dans la rue St. Pierre, entre les rues Perdido et Gravier, mesurant soixante et quinze pieds de face à la rue St Pierre, sur cent vingt pieds de profondeur, mesure française; ledit lot est borné d'un côté par la propriété de M. Huet, et de l'autre par celle de P O Duffé, ensemble avec les améliorations et les bâtisses qui font partie, et les droits et privilèges qui y sont attachés.

Conditions: Un quart comptant, la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du syndic, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente pardevant H. B. Cenas notaire public, aux frais de l'acquéreur. 17 fev

PAR VICTOR DEJOUX.

SAMEDI, 22 février à 4 heures de l'après midi, il sera vendu rue de la Levée, encoignure S. Ferdinand, le contenu d'un café et cabaret, ainsi que tous ses accessoires, tel que: comptoir, étagères, tables, chaises, tableaux et glaces etc etc. aussi les vins et liqueurs, comme bonne eau de vie, genièvre, Wisky, vin blanc et vin rouge.

Conditions—Comptant. 17 fev—6

PAR J. LEVY.

IL sera vendu mardi, 18 du courant, à la Salle des Bains de la Bourse St. Louis:

Le nègre nommé ISAAC, âgé d'environ 35 ans, avec sa femme.

La négresse MATILDA, de 17 ans

La jeune mulatre AARON, de 15 ans.

Ces esclaves sont bons sujets, et particulièrement recommandés et garantis. 17 fev—2

PAR DUTILLET & GUINAULT.

Vente de Superbes Meubles de New York.

IL sera vendu mardi, 18 du courant, à 10 heures précises du matin, au No. 32, rue Bienville:

Un superbe assortiment de meubles de New York, consistant en bois de lit, matelas de crin, armoires, tables de différens genres et modèles, grandes glaces, bureaux, chaises, fauteuils, bibliothèques, consoles, toilettes, &c. &c. Le tout composant le fonds du magasin. Aussi, un piano forte fait par un des principaux manufacturiers de New York, un superbe instrument.

Conditions—Audessous de $100 comptant, de $100 à $500, 60 jours, et audessus de $500, 90 jours de crédit, en billets endossés à la satisfaction des vendeurs.

17 fev—2

PAR J B BLACHE.

Vente par le colis, sans réserve.

IL sera vendu vendredi prochain, 21 du courant, à 12 heures du matin, au no. 33 encoignure des rues de Chartres et de la Douane:

200 COLIS de marchandises de saison, choisies exprès et pour le marché, et reçues par les navires Scotland, Garonne, Orozimbo, consistant en partie de ginghams, indiennes, gambroons, mousselines, nansou, toile de Russie, bas, parasols, coutil, toileries, mouchoirs, plâtilles, crea à la morlaix, toile cirée, &c. &c.

Les marchandises seront offertes à l'inspection du public, le jeudi 20, à 9 heures du matin.

Conditions à la vente. 17fev

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu mardi, 18 du courant, à 4 heures et demie de l'après midi, sur la Levée, en face de l'hôtel des monnaies, la cargaison de la barque Roman, de Bordeaux, et se composant de

40 demi pipes eau de vie de Cognac de J J Dupuy
730 boites sardines à l'huile,
78 caisses cerises à l'eau de vie,
300 paniers anisette,
12 barriques vin de Montferrand 1838,
210 do do de 1838,
210 do do de différentes marques,
1500 caisses vin de St. Julien,
500 do do St. Estèphe. 15 fev

BEAUX ARTS!!!

PAR JOSEPH A. BEARD.

IL sera vendu mardi, 18 courant, à midi, à l'Hôtel de la rue St. Charles, la fameuse statue de la

VENUS DE MEDICIS,

par l'artiste italien, *Bartolomi*—ainsi que plusieurs autres statues de quelques uns des artistes les plus distingués d'Italie, et une quantité de vases d'albâtre.

Vente sans réserve—Conditions comptant. 14

PAR A. L. FERNET.

Bureau No. 31, rue Conti.

IL sera vendu mercredi le 19 du courant, à la Bourse de Cité:

Caroline, âgée d'environ 19 ans, sachant faire un peu de tout, acclimatée et parlant anglais et français. Entièrement garantie des vices et maladies prévus par la loi. Elle est vendue pour cause de départ.

Conditions comptant.

Acte de vente pardevant H. Davis, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 11 fev

PAR J. A. BEARD.

Grande vente de meuble.

IL sera vendu à l'encan, mercredi matin, 19 courant à 10 heures a. m. au magasin de meubles de Carode, dans la rue Bienville no 53.

L'assortiment le plus beau et le plus complet de meubles qui ait jamais été offert en vente aux Etats-Unis. Le propriétaire quittant les affaires, cette vente sera sans réserve. Cet assortiment se compose d'armoires élégantes, de bureaux, de bois de lit, de bibliothèques, de tables de toilettes, de tables à dîner, à déjeuner, en acajou, palissand et noyer; chaises, berceuses, fauteuils à la Napoléon, et autres meubles de luxe et de goût.

Le magasin sera ouvert au public le jour qui précédera la vente. L'encanteur informe le public qu'il a reçu des instructions pour vendre sans réserve.

Conditions à la vente. 15 fev

VENTES A L'ENCAN.

BEAUX ARTS.

M. R. S. FILIPPINI appelle l'attention du public sur la vente de la célèbre statue de VENUS DE MEDICIS, par Bartoloni, qui sera vendue le 18 courant, à midi, à l'hôtel de la Bourse St. Charles, ainsi qu'une grande quantité de statues, de vases d'albâtre et de marbre de l'auteur, des originaux sont exposés dans les musées de Rome, Florence, et de Milan.

N. B. La vente sera positive et sans réserve.

17 fev—4

PAR J. A. BEARD.

IL sera vendu ce matin, à 10 heures, au bout de la rue du Canal, un assortiment général de groceries.

Les négocians qui ont des marchandises à faire vendre sont priés de les envoyer à 5 heures et demie. 18 fe

Vente de nègres à l'Hôtel St. Charles.

PAR J. A. BEARD.

IL sera vendu à l'encan, mardi, 18 courant, à midi, à l'Hôtel St. Charles,

[illegible], âgée d'environ 18 ans,

Maria, âgée de 27 ans, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse.

Lucinda, son fils, âgé de 8 ans,

Lucinda, sa fille, de 3 ans,

Emmanuel, âgé de 25 ans, peintre.

Tous ces esclaves sont pleinement garantis contre les vices et maladies prévus par la loi.

Les actes de vente pardevant J B Marks, notaire public. Conditions comptant. 18 fev

PAR R. B. SYKES.

Sans Réserve.

IL sera vendu aujourd'hui, mardi, 18 du courant, à son magasin d'encan, rue des Magasins en face de l'Arcade de Banks,

Un envoi de marchandises sèches, ainsi que des habillements confectionnés et de chapeaux de soie à la mode.

Conditions, comptant. 18fev

GRANDE VENTE D'OUVRAGES NOUVEAUX DE VALEUR.

PAR R. B. SYKES.

IL sera vendu ce soir, au magasin, sous la Bourse St.-Charles, une collection riche et nouvelle de livres comprenant un assortiment d'ouvrages de littérature et de sciences—ainsi que des annuaires anglais et américains, plusieurs qualités de papier à lettres, des cartes, &c. &c.—Le tout pourra être examiné dans le courant de la journée.

La vente sans positive. 18 fev

PAR J. A. BEARD.

Coton avarié.

IL sera vendu mercredi, 19 courant, à 11 heures et demie, sur la Levée, au bout de la rue Lafayette, pour compte de qui il appartiendra et sur l'autorité des gardiens du port, 236 balles coton, avariées à bord du steamer Sommerville.

Conditions comptant. 18 fev—2

PAR DUTILLET & GUINAULT.

Succession de feu Victor Amédée Michot.

IL sera vendu vendredi 28 février 1840, à 10 heures du matin, rue St. Philippe, entre Bourbon et Dauphine, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse d'Orléans, en date du 4 février 1840:

Les effets mobiliers dépendant de la succession de feu Victor Amédée Michot, consistant en sofa, tables à cartes et à manger, pots à fleurs, chenets, pelles et pinces, chaises, lits, armoire, canapé, sideboard, batterie de cuisine, &c.

Conditions—comptant. 18—18,21,25,28

PAR A. D. DORIOCOURT.

Vente sans réserve.

JEUDI, le 20 février 1840, à midi, à la Salle de Bains de la Bourse St. Louis, il sera vendu:

21 Actions du fonds capital de la Banque des Citoyens [illegible]

Conditions—comptant 18 fev—3

PAR DUTILLET & GUINAULT.

Succession de Bernard Coquet.

IL sera vendu le Samedi 29 février 1840, à 10 heures précises, du matin, à l'encan, rendez-vous de feu Bernard Coquet, chemin du bayou, près de la maison Clark:

Une quantité de meubles meublant consistant en armoires, chaises, tables, pendules, chenets, &c.

Aussi plusieurs Vaches et leurs suivans, une Barouche et ses harnais, une jument et son suivant, un tombereau, un cheval, 1 cloche d'habitation, &c.

Aussi un lot de Bois de charpente et un lot de briques.

Conditions comptant. 18 fev—11

PAR F. & THIGOU.

Joseph St. Cyr contre ses créanciers.

IL sera vendu le vendredi, 20 mars prochain, à midi, à la Salle des Bains de la Bourse St. Louis en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 17 février 1840, les propriétés, meubles et esclaves, abandonnés par le dit insolvable à ses créanciers.

1°. Un Lot de Terre situé rue Bourbon, entre les rues Dumaine et St. Philippe, ayant, mesure américaine, 44 pieds 1/4 pouces de face, sur 128 pieds 6 pouces 4/8 de profondeur, ensemble les bâtisses y construites, consistant en une maison briquetée entre colombage, couverte en ardoises, composée de quatre pièces, deux cabinets et une galerie; une [illegible], cuisine, deux d'aisance en briques, puits, hydrant, &c.

2°. Lot de Terre situé rue Dumaine, entre les rues Bourbon et Dauphine, ayant, mesure américaine, 31 pieds 4 pouces 4/8 de face, sur 85 pieds 3 pouces de profondeur, avec puits et hydrant, &c.

3°. Un Lot de Terre attenant au précédent, ayant mesure américaine, 32 pieds 2 pouces de face sur 130 pieds 0 3/4 de profondeur; ensemble, une maison briquetée entre poteaux et couverte en ardoises composée de 4 appartemens, une belle terre en briques contenant ardoises, de 48 de face, sur 68 pieds 3 pouces de profondeur, avec puits et [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] de la [illegible] qui se touchent dans leur profondeur, avec [illegible] briques

4°. 14 Lots de terre situés sur la route St. Jean, désignés par les Nos. 13, 14, d'après un plan dressé par M. Gudrard le 17 janvier 1837, Les dits lots contenant ensemble [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] étant formés par la route St. Jean, les rues [illegible] de Campement et des [illegible]

5°. Un Lot de Terre situé à la Baie St. Louis, état du Mississipi, ayant 120 pieds de face à la Baie sur une profondeur de 120 pieds, où il s'élargit de manière à avoir un arpent de large sur une profondeur totale de 40 arpents. Sur ce lot est construit le superbe Hôtel de la Baie St. Louis et ses dépendances. Les 14 pièces principales à 80 pieds de face, sur 50 pieds de profondeur, et se divise en rez de chaussée, en une salle à manger de 50 pieds de long sur 30 de large, à l'une des extrémités de la salle sont 3 chambres sur le derrière, au premier, en chambres, galeries couvertes d'ardoises, sous la partie du rez de chaussée et au premier.

Une belle bâtisse neuve, à étage, de 240 pieds de long sur 15 de largeur, divisée en 40 chambres.

Une superbe salle de 50 pieds de long, sur 30 de large, avec une galerie de 15 pieds de large sur la façade et derrière.

Une [illegible] de 150 pieds de long, à l'usage des domestiques.

Une belle cuisine, deux fours, une grande salle et trois chambres y attenantes, écuries et remises, un atelier, une glacière de la contenance d'environ 40 livres, lieux d'aisance, &c.

Un puits inaltérable, fournissant une eau limpide [illegible].

Dans la cour de derrière, il y a une quantité de jeunes arbres, entr'autres beaucoup de mûriers, et [illegible] un verger

[illegible] [illegible]

Lucile, négresse âgée de 24 ans, [illegible]

[illegible], négresse âgée de 30 ans.

Conditions—Les propriétés et esclaves à 6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du syndic et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Tout billet qui ne sera pas payé à son échéance portera un intérêt de dix pour cent l'an, sans que cette clause ne puisse être interprétée de manière à retarder le paiement du dit billet. Les meubles comptant.

Les actes de vente seront passés chez Charles Boudousquié, notaire, aux frais des acquéreurs.

18 fev—6—18,25(—3,10,17 et 20 mars

PAR DUTILLET & GUINAULT.

Succession de feu Bernard Coquet.

IL sera vendu lundi 2 mars 1840, à midi précis, à la Bourse de Cité, (Salle des Bains) rue St. Louis— en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves [illegible] [illegible], les esclaves ci-après désignés, dépendant de la succession de feu Bernard Coquet, et vendus à l'effet d'effectuer le partage entre les héritiers:

ESCLAVES

Julia, mulatresse agée d'environ 18 ans, excellente couturière et repasseuse.

Céleste, négresse agée d'environ 40 ans, cuisinière, blanchisseuse, bonne de [illegible]

Emilie, négresse âgée d'environ 24 ans, cuisinière [illegible]

Elisa, négresse âgée d'environ 20 ans, blanchisseuse [illegible] [illegible]

Charlotte, négresse agée d'environ 40 ans, cuisinière et bonne blanchisseuse.

Flora, négresse âgée d'environ 8 ans.

Paul, mulâtre âgé de [illegible] 18 ans, cocher, [illegible]

Henry, nègre âgé d'environ 16 ans, cocher, vacher, [illegible] de maison et s'entendant aux travaux de jardin.

William, mulâtre âgé d'environ 18 ans, cocher et [illegible] de maison, s'étant absenté que que [illegible]

PROPRIETES FONCIERES ET ACTIONS

180 actions du fonds capital de la Banque de l'Union [illegible] [illegible]

[illegible]

20 Actions de la Compagnie de l'Architecture du District.

68 Lots de terre, situés dans le faubourg Tremé, formant l'ancienne propriété de feu Bernard Coquet, à laquelle comprennent son jardin de devant, et à la face au chemin du Bayou et à la rue de l'Esplanade [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible]

CONDITIONS:

Pour les esclaves, un quart comptant et la balance à 6, 12, et 18 mois.

Pour les actions, comptant.

Et pour les terrains dans le faubourg Tremé et les [illegible] la Passe Christian, un cinquième comptant et la balance à un, deux et trois ans, le tout en billets [illegible] [illegible] à la convenance des héritiers et [illegible] de paiement.

Tout billet qui ne serait pas payé à échéance portera intérêt à raison de 10 pour cent l'an, sans que l'acquéreur en soit autorisé à en retarder le paiement.

Les actes de vente se passeront pardevant Felix Grima, not. pub. 18 fev—12t

GRANDE VENTE DE VINS DE CHOIX,

d'importation directe.

PAR J. A. BEARD.

IL sera vendu à l'encan, (sans réserve) mercredi, 19 du courant, à 11 heures du matin, au nouveau magasin en briques nos. 4 et 5, rue Carondelet, le superbe lot de vins de Madère, de Porto et Xeres, qui a été offert à la Nlle-Orléans, comprenant les marques respectives suivantes

Lot no. 1, de 46 pipes madère, marqués B I. madeira 16 quarts pipes do.

Lot no. 2, de 28 pipes marquées F B Madeira
50 quarts pipes do do.

Lot no. 3, 28 pipes marquées F B Port
50 quarts pipes do do.

Lot no. 4, 20 pipes marquées street Port, [illegible]
40 demi pipes do do.

Lot no. 5, 24 pipes marquées L M Port
75 quarts pipes, D. boney Madeira

Lot no. 7, 20 pipes Madeira de choix RD & Co. R.
25 demi pipes do do
26 pipes do R D & Co. H.
60 quarts pipes do do
10 pipes do R R & Co. R.
20 quarts pipes do do
4 pipes do R D & Co. R.
4 demi pipes do do
8 quarts do do

Lot no. 11, 25 caisses madère ordre, 3 douz. R. D & Co.

Lot no. 12, 24 do do R D & Co. O P L.
24 caisses extra choix, vieux, marquées R D & Co.

Lot no. 14, 20 barriques vin madère, choix.

Lot no. 15, 20 do St Emilion, 1838.

Lot no. 16, 400 caisses Médoc. Palmer.

Lot no. 17, 3 halles bouchons.

Lot no. 18, 20 quarts Pasterie

Lot no. 19, 30 paniers anisette.

Les vins ci-dessus sont dignes de l'attention des [illegible] et de [illegible] et seront vendus en lots à la convenance des acheteurs.

Conditions de la vente—Toute somme au dessous de $500 comptant; de $500 et au dessous de $1000 au dessus de $1000 à 4 et à 6 mois de crédit; et depuis $1000 au dessus de $5000, à 4 et 6 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction des vendeurs. 17 fev—9